

SAGE du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin

Rapport d'activité annuel

- Année 2013 -



Le présent rapport précise dans un premier temps les moyens humains et matériels qui ont été mis en œuvre pour l'animation des SAGE au sein de la structure porteuse pour l'année 2013, fait le bilan des activités et des suivis réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE pour cette même année et présente les premières perspectives pour l'année 2014.

Sommaire

I. MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'IIBSN POUR LA CELLULE D'ANIMATION DES SAGE	2
I.1 LES MOYENS HUMAINS - LA CELLULE TECHNIQUE	2
I.2 PERSPECTIVES 2014	3
I.3 LE BUDGET 2014	3
II. HISTORIQUE ET VIE DU SAGE SEVRE NIORTAISE - MARAIS POITEVIN.....	4
II.1 PROCEDURE D'AVANCEMENT DU SAGE - ANNEE 2012	4
II.2 VIE DU SAGE - ANNEE 2013	4
II.3 SAGE SEVRE NIORTAISE - MARAIS POITEVIN : DOSSIERS TECHNIQUES SUIVIS	7
III. PERSPECTIVES 2014	14
ANNEXES	16

I. MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'IIBSN POUR LA CELLULE D'ANIMATION DES SAGE

I.1 Les moyens humains - la cellule technique

La structure porteuse du SAGE (l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise - IIBSN) met à disposition des Commissions Locales de l'Eau des SAGE du bassin de la « Sèvre niortaise - marais poitevin » et du bassin de la « Vendée » une cellule d'animation comprenant :

- o L'animateur du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin : François JOSSE
- o L'animatrice du SAGE Vendée : Laure THEUNISSEN
- o Une hydrogéologue : Caroline SANDNER (en congé maternité durant le premier semestre 2013)
- o Une géomaticienne à hauteur de 70% de son temps : Maude THOLLY
- o Un chargé « zones humides » : Victor VEEGAERT
- o Du secrétariat (à hauteur de 10 % d'un poste)

Cette cellule est épaulée par le secrétariat général de l'IIBSN pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique, et différentes charges administratives (comptabilité notamment).

Les charges de fonctionnement prévues pour la cellule comprennent les frais liés aux postes (salaires et charges), les déplacements, les communications, les fournitures administratives, l'amortissement du matériel (véhicule et matériel informatique) ou encore les repas pris en commun par les CLE. A ceci s'ajoute les frais de fonctionnement propres à la CLE comme l'affranchissement des envois.

Les 2 animateurs peuvent être amenés à intervenir sur le périmètre des 2 SAGE pour certaines missions. Cette spécialisation permet d'avoir un interlocuteur référent sur un sujet. Ainsi l'animatrice Laure Theunissen est la référente sur les inventaires zones humides et François Josse le référent sur le volet gestion quantitative, règlements d'eau et mise en place des repères de crues.

En 2013, la cellule a par ailleurs bénéficié du travail, initialement prévu en 2012, effectué par une stagiaire (en master 2) travaillant sur la problématique des ouvrages hydrauliques sur la Sèvre en amont de Niort.

Le travail de définition et de mise en place de règlements d'eau sur les ouvrages hydrauliques du Marais poitevin qui a été confié à une co-animation « EPMP / SAGE » nécessite l'acquisition de très nombreuses données sous un format informatique, leur

traitement et la réalisation de cartes ou d'outils d'aide à la décision. L'embauche d'une personne à temps plein pour une durée de 7 mois (avec des financements de l'EPMP et de l'Agence de l'eau) a été réalisée à cet effet.

I.2 Perspectives 2014

Pour l'année 2014, la structure technique de la cellule SAGE restera la même qu'en 2013. Par contre, Mme SANDNER retrouvera son poste à hauteur de 80 % et la démission annoncée de M. Victor VEEGAERT du poste de chargé de mission « zone humide » sera compensée par le recrutement d'un(e) chargée de mission sur le même poste (*NB : le recrutement de Mme Claire POUPIN a ce poste est effectif à l'heure de la rédaction du présent rapport*).

Par ailleurs, il est prévu le recrutement pour une durée d'un an d'un(e) technicien(ne) géomaticien(ne) pour travailler à la poursuite de la collecte et synthèse des données nécessaires à l'élaboration du tableau de bord du SAGE (*NB : le recrutement de Mme Laurianne RENEE a ce poste est effectif à l'heure de la rédaction du présent rapport*).

I.3 Le budget 2014

Les coûts liés à l'animation des SAGE (hors inventaires « zone humides » et aide à la décision pour les travaux sur les règlements d'eau dans le Marais) sont pour 2014 les suivants :

- o Salaires et charges du personnel : 170 000€
- o Frais de fonctionnement : 47 000€

L'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne à hauteur de 70% ces dépenses, la Région Pays-de-La Loire complète par un forfait d'animation de 8 000€ par SAGE et la région Poitou-Charentes est sollicitée sur un montant de 10 523€.

II. HISTORIQUE ET VIE DU SAGE SEVRE NIORTAISE - MARAIS POITEVIN

II.1 Procédure d'avancement du SAGE - année 2012

Rappel historique :

- o arrêté de périmètre de SAGE : 29/04/1997
- o arrêté de composition de la CLE : 24/08/1998
- o réunion constitutive de la CLE : 08/10/1998
- o validation de l'état des lieux par la CLE : mars 2004
- o validation du diagnostic du territoire par la CLE : mai 2004
- o validation du choix de la stratégie : décembre 2005
- o validation du projet de SAGE : 16 janvier 2008
- o avis du Comité de bassin : 26 janvier 2010
- o enquête publique : 7 juin au 9 juillet 2010
- o adoption du SAGE par la CLE : 17 février 2011
- o approbation du SAGE par arrêté : 29 avril 2011

Le SAGE Sèvre niortaise est aujourd'hui rentré dans sa phase de mise en œuvre.

Modification des règles de fonctionnement du SAGE

Il n'y a pas eu de modification des règles de fonctionnement du SAGE en 2013.

Modification de la composition de la CLE

Il n'y a pas eu de modification de la composition de la CLE du SAGE en 2013.

Modification du périmètre du SAGE

Il n'y a pas eu de modification du périmètre du SAGE en 2013.

II.2 Vie du SAGE - année 2013

Réunions de CLE

Trois réunions de CLE se sont tenues au cours de l'année 2013 (*rappel : cinq réunions en 2012*) : 6 mars, 26 juin et 10 septembre.



Par contre, contrairement aux années précédentes, il n'a pas été réalisé de sorties de la CLE pour visiter des sites ou des chantiers emblématiques du territoire.

La CLE a par ailleurs été amenée à étudier et porter des avis sur différents projets (dossiers « Loi sur l'eau », programmes ou contrats avant leur passage devant les instances de l'Agence de l'eau).

Examen des dossiers soumis à procédure administrative nécessitant l'avis de la CLE (dossier d'autorisation au titre la loi sur l'eau)

Les dossiers (jugés recevables par l'administration) des projets soumis à **Autorisation** au titre de la loi sur l'eau sont aujourd'hui transmis pour avis à la Commission Locale de l'Eau. **Huit dossiers ont ainsi été transmis à la CLE et étudiés en 2013 par l'animateur** (contre 11 dossiers en 2012 et 7 en 2011).

Parmi ces dossiers, deux dossiers ont été présentés en séance et se sont traduits par :

- o Un avis favorable pour le projet de ZAC de « la Chaume aux bêtes » sur la commune de MAGNE (79) ;
- o Un avis favorable sur le dossier de DIG portant sur la création de 9 réserves de substitution sur le secteur de la Vendée et porté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autises (85).

Un troisième dossier n'a pas été présenté au titre de la Police de l'Eau mais avait auparavant fait l'objet d'une présentation et d'un avis en CLE au titre des projets sollicitant des financements de l'Agence de l'eau (septembre 2012) :

- o Le projet de CTMA porté par le SIAH de l'Autize et de l'Egray.

L'analyse d'un dernier dossier (régularisation du plan d'eau de la Vergne sur la commune d'Ardin) est prévue lors de la première CLE de l'année 2014.

Les dossiers sur lesquels la CLE ne s'est pas prononcé sont les suivants :

- o Le projet de restauration et renaturation des berges de la Sèvre niortaise - DPF - sur la commune de Marans (17) porté par l'Institution IIBSN ;
- o Le projet de réfection des écluses d'Andilly - canal de Marans à La Rochelle porté par le Conseil général 17 ;
- o Le projet de dragage de la Sèvre niortaise dite "contour de Pomère" - phases 3 et 4 porté par l'IIBSN ;
- o Le projet de lotissement "La Plaine de Beauvais 2" sur 6,5 ha de la commune de Saint Martin de Saint Maixent (79) porté par la Communauté de communes Arc en Sèvre .

En ce qui concerne les projets soumis à **Déclaration** au titre de la loi sur l'eau, les dossiers complets sont envoyés pour information à la cellule d'animation de la CLE par la DDTM de Vendée. Pour les deux autres départements, seule une copie des récépissés de

déclaration sont transmis. Cette transmission permet à la CLE d'avoir une vision des activités pouvant impacter le domaine de l'eau sur son territoire.

La liste complète des dossiers communiqués à la CLE est consultable en *annexe n°01*.

Ce document, mis à jour régulièrement, est disponible à tout moment aux membres de la CLE sur le site de l'IIBSN.

Ceux-ci sont aussi avisés par mail des différents dossiers arrivés pour consultation à la cellule d'animation. Ils peuvent ainsi faire remonter leurs éventuelles remarques qui serviront à la rédaction d'un projet d'avis de la CLE. Cette dernière a par ailleurs acté le principe qu'en cas de nécessité (délais courts) le groupe de travail le plus approprié à la thématique abordée par le dossier (ou le bureau) serait réuni pour formaliser rapidement un avis.

Examen des dossiers soumis pour avis de la CLE portant sur des projets sollicitant des financements de l'Agence de l'eau

Ces dossiers recoupent en partie les dossiers soumis à autorisation ou déclaration reçus, mais pas nécessairement.

En 2013, la CLE n'a pas été sollicitée sur ce type de dossier (rappel : 5 dossiers en 2011 et 2 en 2012).

Autres avis ou positionnement

Lors de la CLE du 6 mars 2013, la CLE a aussi souhaité rappeler certaines orientations fondamentales auxquelles elle est tout particulièrement attachée en matière de structuration de la maîtrise d'ouvrage des Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Agence de l'Eau. Un positionnement de la CLE a donc été validé par la CLE lors de cette séance (*cf. annexe n°2*).

Organisation d'une conférence

Une intervention des services de Météo France sur le thème du « *réchauffement climatique et ses conséquences sur la gestion de l'eau* » avait été organisée pour la CLE le 5 décembre 2012 et le grand public convié sur cette même thématique dans les locaux mis à disposition par le Conseil général des Deux-Sèvres dans le cadre de son programme « Terre de Science ».

Le 15 novembre 2013, une conférence a été organisée à destination du grand public en collaboration avec le pôle Nature de Charente Maritime (17) sur un thème proche : « le réchauffement climatique et son impact sur la gestion de l'eau ».

Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour écouter les interventions successives de M. Olivier Rivière, adjoint au directeur chargé des études à Météo-France Sud Ouest et M. Frédéric Levraut, chargé de programme Recherche et Innovation à la Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes (*cf. photo et communiqué de presse en annexe n°3*)

II.3 SAGE Sèvre niortaise – Marais poitevin : dossiers techniques suivis

Dossier des inventaires communaux des « zones humides »

La réalisation des inventaires « zones humides » des communes est actuellement le dossier le plus important en termes de temps et moyens humains engagés par la cellule SAGE : l'ensemble du personnel de la cellule SAGE, et pour partie la Direction de l'IIBSN, participent activement au suivi et à l'avancement de ce dossier.

Au sein de la cellule animation des SAGE de l'I.I.B.S.N, c'est l'animatrice du SAGE Vendée qui suit de façon plus précise la mise en œuvre des inventaires (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau. La cellule est en effet particulièrement attentive à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010 (SAGE SNMP : 1^{er} juin 2010).

Un représentant de l'IIBSN se rend ainsi à chacune des réunions pour les différentes phases de ces études (6 pour chaque commune) pour :

- o pouvoir témoigner du respect de la méthodologie SAGE ;
- o accompagner les communes dans leurs démarches ;
- o et promouvoir auprès des élus et membres du groupe de travail communal l'intérêt des zones humides dans la préservation de la qualité de l'eau et la nécessité de protéger ces zones dans les documents d'urbanisme, mais aussi dans les différents projets (agricoles ou urbains) portés par chacun de ces territoires.

D'autre part, l'ensemble des données fournies par les bureaux d'étude en charge des inventaires sont vérifiées et contrôlées par la structure d'animation des SAGE (phase terrain et remplissage des bases de données). Ce travail, mené essentiellement par l'animatrice du SAGE Vendée et la géomaticienne représente donc un investissement en temps particulièrement important.

L'animateur du SAGE SNMP accompagne les projets d'inventaires de son territoire en lien étroit avec la cellule SAGE. Celle-ci organise, en fonction des disponibilités de chacun, la participation de l'un de ses membres aux différentes réunions. **A titre d'information, l'activité de suivi des inventaires zones humides s'est traduite pour 2013 par la présence à une quarantaine de réunions, uniquement pour le seul animateur SAGE Sèvre niortaise (cf. photo groupe d'acteurs et exemple de communiqué de presse en annexe n°4).**

Des démarches se poursuivent par ailleurs pour continuer à sensibiliser les services de l'Etat et les structures potentiellement porteuses de ces études (Pays, Communauté d'agglomération, communes,...) à la nécessité de réaliser ces inventaires, préalablement à

la réalisation des documents d'urbanisme. Les prochains efforts devraient porter notamment sur la Communauté d'agglomération de Niort et la communauté de communes du Mellois.

Cette activité de sensibilisation a porté ses fruits en 2013 puisque successivement les Pays de Gâtine (79), le Pays d'Aunis (17) et l'Agglomération de la Rochelle se sont engagés cette année dans la réalisation groupée d'inventaires communaux sur leurs territoires respectifs.

Après 11 communes en 2011 et 15 en 2012, **ce sont 27 communes qui ont vu leur inventaire validé lors de la CLE du 5 février 2014, après une présentation au comité technique « zones humides » du 5 novembre 2013 (cf. tableau 1 en annexe n°5).**

Par ailleurs, **21 autres communes sont actuellement en cours de réalisation ou de finalisation de leur inventaire** : 3 communes sous maîtrise d'ouvrage du Pays de Gâtine, 15 communes sous maîtrise d'ouvrage délégué à l'IIBSN et 3 réalisées en direct par le (puis la) technicien(ne) de l'IIBSN.

En 2014, le mouvement devrait donc se poursuivre sur un rythme comparable avec le lancement des inventaires sur le territoire d'une quarantaine de communes, principalement dans le cadre des maîtrises d'ouvrages du Pays d'Aunis et de l'Agglomération de la Rochelle.

La carte placée en **annexe n°6** fait le bilan de l'état d'avancement de la démarche au début de l'année 2014.

A ce jour, les inventaires se déroulent toujours globalement dans de bonnes conditions, et les difficultés apparues sur deux ou trois communes où quelques agriculteurs peuvent ponctuellement contester l'expertise ou les fondements théoriques même de cette expertise (définition pédologique de la zone humide) ne semblent pas pour le moment tendre à se généraliser.

Par contre,

- o lors des réunions de concertation organisées localement ou au sein des groupes communaux, les agriculteurs nous font systématiquement part de leur appréhension quant à d'éventuelles futures contraintes réglementaires sur les parcelles classées en zones humides ;
- o nombre d'élus s'inquiètent du risque pour la qualité des eaux d'une évolution importante et rapide des structures agricoles de leur territoire (régression significative des exploitations d'élevage au profit de système uniquement basé sur la céréaliculture) ;
- o l'implication des agriculteurs dans la démarche d'inventaire et leur souhait d'accompagner le prestataire sur le terrain a tendance à s'intensifier et se généraliser.

Enfin, il est à noter que le comité scientifique « zones humides » du SAGE s'est aussi réuni le 3 juillet 2013 pour faire le point sur la qualité technique des inventaires réalisés et partager les difficultés ou interrogations rencontrées au cours de l'année.

Ouvrages hydrauliques

L'article 5 du règlement du SAGE stipule que tout propriétaire de barrage ou autre ouvrage implanté en travers d'un cours d'eau est tenu de transmettre une note d'information portant notamment sur les principales caractéristiques de l'ouvrage au Préfet de son département. La date limite pour l'envoi de ces notes était fixée au 30 juin 2012 pour les cours d'eau et canaux du Marais poitevin et au 30 juin 2013 pour les autres sous-bassins du territoire du SAGE.

Afin d'aider les propriétaires d'ouvrages dans cette démarche, un comité technique « ouvrages hydrauliques » du SAGE s'est tenu à Amuré (79) le 13 mars 2012. Lors de cette réunion à laquelle ont assisté plus d'une quarantaine de personnes, une proposition de trame de « fiche ouvrage-type » a été proposée et amendée en séance.

A la suite de cette réunion, un courrier du Président de la CLE a été adressé à l'ensemble des maires concernés (communes traversées par un cours d'eau) en leur demandant de bien vouloir se faire le relais de cette démarche auprès des propriétaires d'ouvrages de leur connaissance, à l'occasion de la parution d'un bulletin d'information communal et en affichant la note cadrage expliquant la raison de ce travail et la fiche-ouvrage -type sur leur panneau d'affichage communal.

Dans le même temps, un communiqué de presse a été envoyé à l'attention des quotidiens présents sur le territoire du SAGE en souhaitant un relais auprès de leurs lecteurs : Ouest-France et Le Courrier de l'Ouest en ont notamment fait part à leurs lecteurs et plusieurs articles sont parus faisant échos aux travaux de recensement du syndicat des marais mouillés des Deux-Sèvres dans le cadre de cette démarche.

Au cours de l'année 2013, l'ensemble des fiches reçues par les DDT des Deux-Sèvres et DDTM de la Vendée et de la Charente-Maritime ont été collectées par la cellule d'animation du SAGE.

Une personne recrutée à cet effet pour une durée de 3 mois par l'IIBSN a ensuite été chargée d'intégrer l'ensemble des informations collectées dans une base de données « ouvrages hydrauliques » (interne à l'IIBSN) sous logiciel Access et de les géolocaliser. Ces données « ouvrages » sont aussi été liées informatiquement, dans la mesure du possible et de la précision des données, à la base de données du référentiel ouvrages national (ROE).

Une synthèse de ce travail a été réalisée et présentée aux financeurs lors de la réunion annuelle de bilan d'activité de la cellule SAGE en date du 11 février 2014.

La question de la suite à donner à ce recensement devrait être abordée lors d'une prochaine CLE, au regard de la réponse juridique qui devrait être prochainement rendue par le tribunal administratif sur le recours introduit par une association (Association de défense des riverains et éclusiers des Deux-Sèvres) sur le bien fondé de l'article 5 du règlement du SAGE ayant conduit à ce travail.

Par ailleurs, dans le cadre d'un stage de fin d'étude (Master 2 - IMACOF), un important travail de rencontres de propriétaires des ouvrages hydrauliques situés sur la Sèvre entre les communes de Nanteuil et François a été réalisé au cours du printemps et de l'été 2013. L'ensemble des données techniques collectées sont venues enrichir la base de données « ouvrages » et a permis d'établir avec précision le profil en long et le taux d'étagement sur ce secteur. Ces contacts ont aussi permis d'initier une relation suivie avec les propriétaires d'ouvrages et d'engager des discussions pour construire un projet de gestion expérimentale de certains ouvrages hydrauliques (ponctuellement ou sur un tronçon du cours d'eau) pour 2014. Une première réunion de concertation associant propriétaires d'ouvrages, services administratifs (ONEMA, DDT 79) et associations de pêche est prévue à cet effet en début 2014.

Pose de repères de crues

Des repères doivent être mis en place par les maires depuis la loi « risque » de 2003, selon des modalités définies par décret. Cette obligation est par ailleurs reprise par le projet de SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin. Dès 2010, l'IIBSN a souhaité initier un travail avec les élus locaux sur la mise en place de repères de crues et a proposé qu'une démarche d'accompagnement soit lancée auprès de communes pilotes sur les bassins versants du SAGE SNMP et SAGE Vendée.

A ce titre, 6 communes ont été approchées fin 2010 pour participer à cette démarche : Niort, Saint Maixent l'Ecole, Marans, Fontenay le Comte, Damvix et Mauzé sur le Mignon. A ce jour, les 4 premières citées ont donné leur accord de principe pour s'engager dans cette démarche.

En 2012, la ville de Niort a effectué, en lien avec les services de l'Etat et l'animation du SAGE, un travail de synthèse pour confronter les données de laisses de crues issues des différentes études disponibles et rechercher les sites les plus appropriés pour la pose de repères. Une dizaine de sites ont ainsi été retenus. Suite à ce recensement la ville de Niort a lancé, en lien avec la cellule SAGE, un marché pour la fourniture et la pose de repères en lave émaillée. **Pour la ville de Niort, ce travail s'est achevé en 2013 (cf. *photographie d'un repère posé par la ville de Niort en annexe n°7*).** Pour plus d'information sur ce sujet (notamment le plan de localisation des repères), vous pourrez utilement vous reporter sur le site internet de la ville de Niort :

http://www.vivre-a-niort.com/fr/actualites/dernieres-infos/4251/index.html?no_cache=1

Un travail comparable a été mené à l'initiative du SAGE avec les services techniques de la ville de Saint Maixent l'Ecole. **En 2013, l'animateur SAGE a poursuivi son travail**



d'accompagnement des services techniques de la commune (initié en 2012) dans le choix des sites et a réalisé les fiches techniques correspondantes. Quatre sites ont été retenus pour la pose de repères et le projet sera prochainement présenté pour validation aux élus avant passation d'un marché de fourniture des repères.

Le travail initié en 2013 avec les mairies de Fontenay le Comte et Marans devrait se poursuivre dans le cadre des maîtrises d'ouvrages de PAPI Nord Aunis (porté par le SYNHA) et Vendée (SMVSA).

Appuis techniques aux structures « eaux » du territoire

La cellule SAGE apporte si besoin son appui technique aux structures « eaux » de son territoire. Comme les années précédentes, cet appui technique s'est poursuivi en 2013 avec notamment :

- o la finalisation d'un rapport d'étude (basé notamment sur de nombreux documents d'archives) portant sur le territoire de la prairie Mothaise et réalisé pour le compte du SERTAD (***copie du rapport en annexe n°8***) ;
- o la poursuite de l'appui au SMEPDEP de la Courance dont l'étude portant sur la captivité de la nappe (où sont effectués l'essentiel de ses prélèvements) est entrée en phase opérationnelle en 2013 ;
- o l'apport d'éléments techniques au porteur du projet de construction des réserves de substitution (Coopérative de l'eau des Deux-Sèvres).

Enfin, il est à noter que l'appui apporté en 2012 par l'animateur SAGE au Syndicat intercommunal de l'Autise et de l'Egray (SIAH) afin d'élaborer, avec les services de l'Etat en Deux-Sèvres, un plan d'action portant sur la thématique des plans d'eau sur ce bassin (plans d'eau qui ont une forte incidence sur la qualité des milieux) s'est poursuivi en 2013 et a abouti à un programme portant sur les aspects réglementaires, administratifs et la réalisation de travaux pour une quinzaine de plans d'eau de l'amont du bassin.

Fixation de règlements d'eau pour les ouvrages hydraulique du Marais poitevin

A la demande du Ministère de l'Environnement, un travail de fixation de règlements d'eau pour les ouvrages hydraulique du Marais poitevin a été initié sur le territoire des SAGE concernés. A cet effet, il a été retenu le principe d'une **co-animation de ce travail entre l'équipe de l'Etablissement Public du Marais poitevin et les animateurs SAGE**. Ce travail a été initié en fin d'année 2012 avec la tenue de plusieurs réunions (EPMP - SAGEs) afin de caler les premiers principes techniques et la méthodologie de concertation qui seront appliqués.



A l'issue de cette réflexion, une réunion de la Commission des CLE s'est tenue à Poitiers sous l'égide du Préfet coordonateur du Marais poitevin afin d'entériner les grandes lignes et le calendrier de ces travaux (le 20 décembre 2012).

Pour le SAGE Sèvre niortaise, un groupe de travail composé d'une quinzaine de personnes a été mis en place pour chacun des trois bassins hydrauliquement cohérents du territoire : la Vendée, le Marais mouillés de la Sèvre des Autizes et du Mignon, et le Curé et côtiers charentais maritime. Chacun de ces groupes ont tout d'abord élaboré une liste d'ouvrages hydrauliques dits « structurants » pour l'élaboration de règlements d'eau. Cette liste, qui compte 108 ouvrages, a ensuite été approuvée par la CLE le 6 mars 2013.

Ces groupes se sont ensuite réunis à plusieurs reprises pour faire le point sur la gestion passée et actuelle de ces ouvrages (notamment en termes de maintien de cotes et de niveaux d'eau) et tenter de dégager des orientations pour une gestion future, compatible avec les usages actuels et l'exigence souhaitée d'un gain environnemental.

En 2013, plus d'une quarantaine de réunions ont été préparées (collecte des données de niveaux et de gestion, travail de synthèse et de mise en forme de ces données) et organisées (invitations, écriture et envoi des comptes-rendus) par l'animateur SAGE, en partenariat étroit avec le personnel de l'EPMP.

Les biefs qui ont actuellement fait l'objet de travaux et de propositions avancées sont les suivants :

- o Biefs de Comporté, de la Roussille, de Marais Pin, de La Sotterie, des Bourdettes et de Bazoin pour la Sèvre niortaise,
- o Canal des Hollandais pour le secteur de la Vendée.

Le principe d'une expérimentation des nouvelles modalités de gestion proposés pour certains biefs (Sotterie, Bourdettes, Bazoin) ayant été souhaité par le groupe travaillant sur les marais mouillés de la Sèvre, un travail d'organisation de cette phase expérimentale a par ailleurs été mené en fin d'année par l'animateur sur cette partie du territoire pour un lancement de la campagne expérimentale en début d'année 2014.

Suivis des comités techniques et de pilotage par l'animateur du SAGE

Comme les années précédentes, l'animateur a poursuivi sa participation à de nombreuses réunions portant sur les thématiques suivantes (plus d'une vingtaine au cours de l'année 2013) :

- o Réunions de comité de pilotage Re-sources (Ville de Niort, de la Rochelle, Corbelière, Touche-poupard, Centre-Ouest, Vallée de la Courance),
- o Réunions de comité de pilotage Contrat restauration milieux aquatiques ou restauration zone humide,
- o Comité de pilotages « Contrat de gestion quantitative » en Deux-Sèvres et Vendée,
- o Etudes préalables de faisabilité de construction de réserves de substitution (Vendée et Deux-Sèvres),



- o Comité de suivi annuel des réserves des Autizes,
- o Comités « étiage » ou conférence départementale de l'eau (17 et 79).
- o Réunions de comité de pilotage de l'étude portant sur la continuité écologique sur le bassin versant de la rivière Vendée en aval de Fontenay.

Entretien et mise à jour des données site internet

Les différentes pages du site internet de l'IIBSN concernant la vie du SAGE sont actualisées et mises à jour très régulièrement par l'animateur du SAGE.

La base documentaire permet notamment de diffuser des documents au grand public ou à des utilisateurs restreints tels que les membres de la CLE ou de comités techniques :

- o Les documents du SAGE
- o Les documents produits lors des différentes étapes du SAGE,
- o Les rapports annuels,
- o Un exemplaire de nombreuses études ayant servi de base à son élaboration,
- o Les comptes-rendus de CLE validés et provisoires,
- o Les documents sur lesquels l'avis de la CLE est sollicité,
- o Une copie des inventaires communaux des zones humides validés par la CLE.

Les liens d'accès aux principales pages traitant du SAGE Sèvre niortaise sont les suivants :

- o <http://www.sevre-niortaise.fr/accueil/schema-damenagement-et-de-gestion-des-eaux/sage-sevre-niortaise-et-marais-poitevin/>
- et
- o <http://www.sevre-niortaise.fr/base-documentaire/>

Le site internet rentre en effet dans le cadre de la gestion quotidienne de la vie de la CLE avec un accès réservé à ces seuls membres (ou techniciens de structures liées à celle-ci). Pour ce dernier point, il s'est avéré particulièrement utile pour mettre rapidement à disposition de la CLE les projets de compte-rendu de réunions ou tout autre document volumineux, tel que les présentations effectuées devant la CLE ou les dossiers d'autorisation Loi sur l'eau présentés pour avis à la CLE

D'après les statistiques de visites, la page du « SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » fait partie des plus consultées (avec 1200 visiteurs pour l'année 2013) sur 8000 connections enregistrées par le site de l'IIBSN. A ce chiffre, il faut aussi ajouter une partie des 2000 consultations enregistrées pour la page « Base documentaire ».

Tableau de bord des SAGE et bilans annuels

NB : Le travail présenté ci-après est réalisé essentiellement par ou sous le contrôle de la géomaticienne de la cellule d'animation des SAGEs.

Un important travail de collecte de données, d'effort de synthèse et de rationalisation/automatisation de la collecte concernant la gestion qualitative et quantitative de eaux, la gestion des inondations ou encore les zonages réglementaires ou la gestion de l'espace (drainage, captages d'eau,...) a été mené depuis 2010 et poursuivi en 2013.

L'ensemble des données collectées et cartes réalisées sur la thématique « qualité » a été mis à jour en 2013 et l'interface de consultation et de téléchargement de données « qualité » (sélection de données pour réaliser des exports exploitables, graphiques automatiques, fiche synthétique de l'évaluation des masses d'eau pour chaque masse d'eau du SAGE) à destination des partenaires techniques du bassin a été mise en fonction sur le site de l'IIBSN.

Par ailleurs, une convention d'échanges de données a été signée avec l'ensemble de ces partenaires.

III. PERSPECTIVES 2014

Au cours du premier semestre 2014, deux réunions de CLE sont pressenties début 2014 pour, notamment :

- o Présenter les projets de CTMA Zones humides du Marais poitevin, secteurs Vendée et Marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autizes sur sollicitation pour avis de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- o Présenter les projets de Contrats territoriaux pour les bassins d'alimentation des captages d'eau potable de la Corbelière et de la Touche Poupard ;
- o Présentation de dossiers de demande d'autorisation (régularisation d'un plan d'eau sur la commune d'Ardin et rénovation d'ouvrages hydrauliques sur le site des usines Boinot de Niort notamment).

Suite aux élections municipales d'avril 2014, et suivant le temps qui aura été nécessaire à la reconstitution de la CLE, une réunion de lancement de la CLE dans sa nouvelle composition est aussi envisagée fin juin ou début septembre, ainsi que une à deux autres réunions d'ici la fin de l'année pour apporter des avis sur différents dossiers techniques (CTMA Curé) ou projet de SDAGE Loire Bretagne par exemple.

L'organisation d'une visite thématique (à l'exemple de celles réalisées en 2012 sur les réserves de substitution et leur gestion sur le bassin des Autizes et sur une exploitation conchylicole en baie de l'Aiguillon) initialement envisagée en 2013 est aussi reportée à 2014 : visites des ouvrages à la mer de la Sèvre, de la Vendée et du Curé, travaux de renaturation de cours d'eau (Courance), visite d'une exploitation agricole par exemple.

Perspective 2014 pour l'animateur du SAGE :

Au cours du premier semestre, l'animateur SAGE prévoit de travailler principalement sur les points suivants :

- o **Co-animation avec l'EPMP des groupes de travail géographiques portant sur les règlements d'eau dans le Marais,**
- o **Poursuite de l'accompagnement des communes (avec la cellule SAGE) dans leur inventaire des zones humides,**

Et dans la mesure des disponibilités :

- o Organisation d'une conférence portant sur la thématiques « phytosanitaires et santé », menée en parallèle au travail de synthèse et d'expertise qui sera demandé à la FRGEDON sur les résultats d'analyses portant sur les produits phytosanitaires sur le bassin de la Sèvre ;
- o Accompagnement de la technicienne chargée de la compilation et de l'exploitation de données (données piscicoles puis d'assainissement notamment) dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord du SAGE.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Listing des dossiers des dossiers de déclaration ou d'autorisation « loi sur l'eau » transmis à la CLE pour information ou avis en 2013

ANNEXE N°2 : Positionnement CLE sur structuration de la maîtrise d'ouvrage des Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Agence de l'Eau

ANNEXE N°3 : Conférence sur le changement climatiques - photo et copie du communiqué de presse

ANNEXE N°4 : Inventaires « zones humides » - Photo d'un groupe d'acteurs communal zone humide et exemple de communiqué de presse

ANNEXE N°5 : Communes dont l'inventaire communal des zones humides est validé par la CLE à la fin de l'année 2013

ANNEXE N°6 : Carte d'avancement des inventaires communaux des zones humides en 2013

ANNEXE N°7 : Repères de crues de la ville de Niort - exemple de repère posé

ANNEXE N°8 : Rapport d'étude portant sur le territoire de la prairie Mothaise

ANNEXE N°1 :

Listing des dossiers des dossiers de déclaration ou d'autorisation « loi sur l'eau »
transmis à la CLE pour information ou avis en 2013



I.I.B.S.N.

N° carton	Date émission	Date réception IIBSN	Origine	Dossier suivi par	Référence	Dossier communiqué	Pétitionnaire	Intitulé	Commune(s) concernée(s)	Code INSEE commune	Localisation (Lambert 93)		Activité	Autre document		CLE	
											X	Y		Type	Date signature	Avis	Date
SAGE SNMP CARTON N°4	11/01/13	14/01/13	DDTM 17	M. Pierre POUCHAIN	17-2012-00089	Dossier de demande d'autorisation de travaux	IIBSN	Restauration et renaturation des berges de la Sèvre niortaise - DPF - sur la commune de Marans (17)	MARANS	17218	394479	6587492	Cours d'eau - berges	Demande d'avis de la CLE	11/01/2013	Pas d'avis de la CLE	
	09/01/13	15/01/13	DDTM 85	M. Alain BOURON	85-2012-00482	Dossier d'étude d'incidences loi sur l'eau	commune de Benet	Projet d'aménagement du lotissement comunal "les murets de la Boulitrie" - Benet (85)	BENET	85020	423933	6592429	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	23/10/2012		
	11/01/13	15/01/13	DDTM 85	M. Christophe TISSOT		Arrêté préfectoral captage AEP de Lesson (Benet)	SIAEP de la Forêt de Mervent	Arrêté ARS-PDL/DT/SSPE/2012/43985 portant autorisation de prélèvement, autorisation d'utiliser l'eau et DUP du captage de Lesson	BENET	85020	423933	6592429	AEP	Arrêté ARS-PDL/DT/SSPE/2012/43985 poratnt autorisation de		pour information suite à l'envoi pour	
	10/01/13	16/01/13	DDTM 85	M. Alain BOURON	85-2012-00508	Etude d'incidence - dossier loi sur l'eau	Commune de Nalliers	Création lotissement "clos de l'Alouette"	NALLIERS	85370	391145	6605195	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	05/12/12		
	21/01/13	21/01/13	DDTM 17	M. Jacques PERIO	17-2013-00001	Pas de document	Lotisseurs de l'Ouest	Création lotissement "le Clos des Pluviers"	COURCON	17127			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	13/01/13		
	16/01/13	21/01/13	DDTM 85	M. Alain BOURON	85-2012-00620	Etude d'incidence - dossier loi sur l'eau	M. CANTETEAU	Création lotissement "Hurleven Pironnière" - (38 lots - 2.69 ha)	CHAMPAGNE LES MARAIS	85049	384166	6594789	Urba - eaux pluviales - zones humides	Récépissé de dépôt de déclaration	29/11/2012		
	28/01/13	29/01/13	DDTM 17	DDTM 17	17-2013-00003	Pas de document	SARL promoterre	Création d'un lotissement d'habitations de 23 lots - "Le Moulin Cabané"	SAINT MEDARD D'AUNIS	17373	393131	6570011	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	28/01/2013		
	28/01/13	29/01/13	DDTM 17	M. Gérard BORHIS	17-2013-00007	Pas de document	Syndicat des Eaux de Charente Maritime	Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration "les grands champs" de 8.000 à 9.500 EH	AIGREFEUILLE D'AUNIS	17003			Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	28/01/2013		
	25/01/13	29/01/13	DDT 79	Mme Florence DEVILLE	79-2011-00233	Pas de document	Commune de VILLIERS EN PLAINE	Création d'un lotissement communal au lieu-dit "les grandes versennes"	VILLIERS EN PLAINE	79355	428086	6596575	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	18/01/2013		
	08/02/13	05/02/13	DDT 79	Mme Florence DEVILLE	79-2012-00183	Pas de document	Habitat Sud Deux-Sèvres	Réaménagement du quartier des sablières	NIORT	79191	434945	6587314	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	12/12/2012		
	12/02/13	15/02/13	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2012-00198	Pas de document	Société VILLA REAL	Aménagement d'un lotissement, rue de Telouze	NIORT	79191	432224	6588835	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	17/01/2013		
	09/04/13	11/04/13	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2013-00023	Pas de document	Commune de Coulonges sur l'Autize	Aménagement d'un lotissement communal "du Pré Maçon"	COULONGES SUR L'AUTIZE	79160			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	09/04/2013		
	09/04/13	11/04/13	DDTM 85	M. Christophe TISSOT	arrêté préfectoral 13-DDTM85-156	Copie arrêté	ASA de Saint Aubin	Retenue d'eau pour l'irrigation - arrêté modificatif	SAINT AUBIN LA PLAINE	85199			Agri - réserves de substitution	arrêté préfectoral 13-DDTM85-156	05/04/2013		
	03/04/13	04/04/13	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2012-00114	Pas de document	Communauté de communes du Val d'Egray	Aménagement du pôle sportif intercommunal de Champdeniers Saint Denis	CHAMPDENIERS SAINT DENIS	79066			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	03/08/2012		
	23/04/13	mail	DDTM 17	Mme Caroline MARTEAUX	17-2013-00036	Pas de document	SAS Les terres d'Aunis	Création d'un lotissement "clos Saint Nicolas 2" à Andilly	ANDILLY	17008			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	23/04/2013		
	29/04/13	06/05/13	DDT 79	M. Philippe BAILLY	79-2013-00039	Pas de document	M. Philippe ROULEAU	Vidange d'un plan d'eau, lieu-dit "Pré du Moulin à vent" à CHAMPDENIERS	CHAMPDENIERS SAINT DENIS	79220			Plan d'eau	Récépissé de dépôt de déclaration	28/03/2013		
	30/04/13	06/05/13	DDT 79	Mme Rose-Marie PINI VALENTIN	79-2013-00025	Pas de document	Syndicat des Eaux du Vivier	Construction d'un ouvrage de dépollution des eaux de lavage à NIORT	NIORT	79191			Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	18/03/2013		
	02/05/13	mail	DDTM 17	Mme Delphine MELIN	17-2013-00043	Pas de document - information sollicitation à venir	Conseil général 17	Réfection de l'écluse d'Andilly	ANDILLY	17008			Cours d'eau - berges	Avis de dépôt de dossier d'autorisation			
	02/05/13	mail	DDTM 17	Mme Caroline MARTEAUX	17-2013-00044	Pas de document	NEXITY Foncier Conseil	Création d'un lotissement "les jardins de Sainte Soulle" à Sainte Soulle	SAINTE SOULLE	17407			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	02/05/2013		
	06/05/13	13/05/13	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2013-00112	Pas de document	EURL Ets Keller - SCI Lpt Chauray	Création du lotissement "le clos des Pandoires"	CHAURAY	79081			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	30/04/2013		
	24/05/13	mail	DDTM 17	DDTM 17	17-2013-00051	Pas de document	SARL GPM Immobilier	Aménagement du lotissement "Le Trueil" (23 lots) à Bourgneuf	BOURGNEUF	17059			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	24/05/13		
	15/05/13	16/05/13	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2013-00057	Pas de document	SCI Mutualité Française	Construction d'une maison de Santé + crèche/halte garderie	NIORT	79191			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	15/05/13		
	24/05/13	30/05/13	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2013-00012	Pas de document	M. Nicolas DUCLA	Aménagement du lotissement "les bosquets de Fors"	FORS	79125			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	24/05/13		
	24/05/13	30/05/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00067	Pas de document	SCI Noron Venise Verte	Extension du parking de la SMACL	NIORT	79191	431950	6587527	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	24/05/2013		
	04/06/13	07/06/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00037	Pas de document	Communauté d'agglomération de Niort	Plan épandage boues de la station d'épuration de St Hilaire La Palud et St Georges de Rex	SAINT HILAIRE LA PALUD	79257			Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	04/06/13		

N° carton	Date émission	Date réception IIBSN	Origine	Dossier suivi par	Référence	Dossier communiqué	Pétitionnaire	Intitulé	Commune(s) concernée(s)	Code INSEE commune	Localisation (Lambert 93)		Activité	Autre document		CLE	
											X	Y		Type	Date signature	Avis	Date
SAGE SNMP CARTON N°4	13/06/13	18/06/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00001	Pas de document	Société PRO FONCIER	Aménagement d'un lotissement rue de l'aérodrome	NIORT	79191	437550	6585637	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	05/06/13		
	13/06/13	18/06/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00031	Pas de document	EURL SBI	Aménagement d'un lotissement rue du moulin d'âne - Niort	NIORT	79191	433800	6589369	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	05/06/13		
	13/06/13	18/06/13	DDT79	Mme Anne FENECH	2013-00090	Pas de document	Mairie de Saint Christophe	Aménagement d'un lotissement " Les jardins du Fombrellier"	SAINT CHRISTOPHE SUR ROC	79220			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	05/06/13		
	13/06/13	18/06/13	DDT79	Mme Marie Hélène FENIOUX	79-2013-00044	Pas de document	CONSORT HAINGUERLOT	Aménagement d'un lotissement " Le Gros Buisson"	EXIREUIL	79400			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	05/06/13		
	30/05/13	20/06/13	DDTM17	M. Pierre POUCHAIN	17-2013-00043	Etude d'incidence - dossier loi sur l'eau	Conseil général 17	Réfection des écluses d'Andilly - canal de Marans à La Rochelle	ANDILLY	17008	389146	6582034	Cours d'eau - berges	Demande d'avis de la CLE	30/05/13	Pas d'avis de la CLE	
	10/06/13	14/06/13	DDT79	M. Philippe BAILLY	79-2013-00085	Dossier DIG et dossier autorisation	SIAH Autize et Egray	Dossier DIG et dossier autorisation CTMA					Cours d'eau - berges	Demande d'avis de la CLE		Pas d'avis de la CLE	
	19/06/13	25/06/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2012-00122	Pas de document	AXENTIA SA HLM	Création d'un EHPAD	FRONTENAY ROHAN ROHAN	79270			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	12/03/13		
	20/06/13	25/06/13	DDT79	M. Xavier GROLLEAU	79-2013-00090	Dossier de déclaration	SNCF INFRA PSIG MOM	Création de deux piézomètres en bordure des quais de la gare de Mauzé en vue de créer un souterrain	MAUZE SUR LE MIGNON	792010	416821	6573249	Forage	Récépissé de dépôt de déclaration	20/06/13		
	20/06/13	28/06/13	DDT79	Mme Marie Hélène FENIOUX	79-2013-00092	Dossier de déclaration	Commune de Saivres	Plan d'épandage des boues de la station de "Chambon" - Saivres	SAIVRES - SAINT MAIXENT L'ECOLE	79400			Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	20/06/13		
	28/06/13	02/07/13	DDT86	M. Matthieu SAUVAIRE	86-2013-00050	Dossier de déclaration	Commune de Rouillé	Création du lotissement "la grande vallée 3"	ROUILLE	86480	473267	6595582	Urba - eaux pluviales	Accord sur dossier de déclaration	28/06/13		
	08/07/13	08/08/13	DDTM17	M. Christophe SAILLE	17-2013-00068	Pas de document	Syndicat des eaux de la Charente-Maritime	Doublement de la capacité épuratoire de 800 EH à 1600 EH de la step des communes de La Ronde et St Cyr du Doret	?	?			Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	08/08/13		
	01/07/13	08/07/13	DDT79	M. Philippe BAILLY	79-2013-00071	Pas de document	Syndicat des eaux de Lezay	Traversée d'un cours d'eau par une canalisation d'assainissement à Ste Soline	SAINTE SOLINE	79120			Cours d'eau - berges	Récépissé de dépôt de déclaration	05/06/13		
	16/07/13	23/07/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00106	Pas de document	Groupe Chesse/snc	Création du lotissement "le clos du petit Chaban" - avenue de Paris à Niort	NIORT	79191	437323	6687891	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	16/07/13		
	12/07/13	19/07/13	DDTM85	M. Christophe DELAUNAY	85-2013-00281	Dossier de déclaration	CG 85	Aménagement d'une voie verte entre Fontenay le Comte et Velluire	VELLUIRE	85770	401972	6599279	Cours d'eau - berges	Récépissé de dépôt de déclaration	12/07/13		
	26/07/13	26/07/13	DDTM17	M. Stéphane LEMAITRE	17-2013-00073	Pas de document	M. Marcel DABIN	Travaux sur un plan d'eau à vocation cynégétique	MARANS	17230			Plan d'eau en zh	Récépissé de dépôt de déclaration	26/07/13		
	30/07/13	07/08/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00130	Pas de document	EURL Haras de Seneuil	Construction d'un poneu club "bel Air" sur la commune de Saint Gelais	SAINT GELAIS	79410	437316	6591052	Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	31/07/13		
	02/08/13	05/08/13	DDTM 85	M. Christophe TISSOT	85-2013-00093	Etude d'incidence - dossier loi sur l'eau -DIG	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes	Construction de 9 réserves de substitution sur le secteur Vendée	Plusieurs communes	85			Réserves substitution	Demande d'avis de la CLE		Avis de la CLE le 10/09/2013	
	06/08/13	08/08/13	DDT79	M. Xavier GROLLEAU	79-2013-00075	Déclaration de forage + compléments demandés par DDT	EARL Serres de la Guittière	Prélèvement à usage irrigation de cultures maraîchères à la Guittière - Pamproux	PAMPROUX	79800	466492	6595510	Irrigation	Récépissé de dépôt de déclaration	05/08/13		
	08/08/13	12/08/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00121	Dossier de déclaration	SARL Villa Real	Création du lotissement "les jardins de Telouze II"	NIORT	79191			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	18/07/13		
	21/08/13	26/08/13	DDT79	M. Philippe BAILLY	79-2013-00128	Dossier de déclaration	Communauté d'agglomération de Niort	Réhabilitation des collecteurs de la vallée du Lambon	NIORT	79191	434360	6587737	Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	25/07/13		
SAGE SNMP CARTON N°5	06/09/13	12/09/13	DDTM17	M. Stéphane LEMAITRE	17-2013-00073 + MFB 13-801	Arrêté préfectoral portant opposition à déclaration	M. Marcel DABIN	Travaux sur un plan d'eau à vocation cynégétique	MARANS	17230			Plan d'eau en zh	Arrêté préfectoral portant opposition à déclaration	06/09/13		
	08/09/13	25/09/13	DDT 79	M. Philippe BAILLY	79-2013-00141	Pas de dossier	M. Thomas BITEAU	Traveau de désenvasement du bief Chabot	FRONTENAY ROHAN ROHAN	79270			Cours d'eau - curage	Récépissé de dépôt de déclaration	22/08/13		
	12/09/13	23/09/13	DDTM 85	M. Christophe DELAUNAY	85-2013-00336	Dossier de demande d'autorisation de travaux	IIBSN	Dragage de la Sèvre niortaise dite "contour de Pomère" - phases 3 et 4	L'ILE D'ELLE	85770	399321	6587585	Cours d'eau - curage	Demande d'avis de la CLE		Pas d'avis de la CLE	
	26/09/13	04/10/13	DDTM85	M. Thomas COUTHOUIS	85-2013-00411	Fiche de déclaration préalable de travaux souterrains	M. Gérald BRUN	Réalisation de 2 forages de 20 mètres de profondeur pour un projet individuel d'aquathermie avec prélèvement dans la nappe de 5 m3/h et rejet en nappe de 7000 m3/an (lieu-dit "le Buisson Maréchal" - cadastre ZD59)	SAINT PIERRE LE VIEUX	85420	413246	6596210	Forage	Récépissé de dépôt de déclaration	26/09/13		

N° carton	Date émission	Date réception IIBSN	Origine	Dossier suivi par	Référence	Dossier communiqué	Pétitionnaire	Intitulé	Commune(s) concernée(s)	Code INSEE commune	Localisation (Lambert 93)		Activité	Autre document		CLE	
											X	Y		Type	Date signature	Avis	Date
SAGE SNMP CARTON N°5	08/10/13	mail	DDTM 17	M. Jean-Jacques OLAZCUAGA	17-2013-00108	Pas de dossier	Lotisseurs de l'Ouest	Création du lotissement "les fricauderies" à Sainte Soulle	SAINTE SOULLE	17200			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	08/10/13		
SAGE SNMP CARTON N°5	08/10/13	mail	DDTM 17	M. Caroline MARTEAUX	17-2013-00110	Pas de dossier	SARL promoterre	Création du lotissement d'habitations de 35 lots "le square du soleil" à Aifrefeuille d'Aunis	AIGREFEUILLE D'AUNIS	17290			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	08/10/13		
	17/10/13	22/10/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2012-00191	Arrêté préfectoral portant autorisation	Commune de Magné	Aménagement de la ZAC "la Chaume des Bêtes" - 35,85 hectares	MAGNE	79510	426236	6585540	Urba - eaux pluviales - assèchement zone	Arrêté préfectoral portant autorisation	17/10/13		
	18/10/13	22/10/13	DDT79	Mme Anne FENECH	79-2013-00160	Pas de document	Commune de Mauzé sur le Mignon	Création d'un lotissement de 32 lots, route de Jouet	MAUZE SUR LE MIGNON	79210			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	10/09/13		
	22/10/13	mail	DDTM 17	M. Jacques PERIO	79-2013-00115	Pas de document	SARL Les Treilles	Création d'un lotissement de 21 lots "la distillerie IV" à St Georges du Bois	SAINT GEORGES DU BOIS	17700			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	22/10/13		
	25/10/13	mail	DDTM 17	M. Jacques PERIO	79-2013-00200	Pas de document	Société André Immobilier	Création du lotissement "le clos du puits" à Benon	BENON	17170			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	25/10/13		
	20/11/13	mail	DDTM17	M. Stéphane LEMAITRE	17-2013-00477	Récépissé de déclaration	PIMP	Restauration et valorisation biologique d'une zone humide	TAUGON	17170			Plan d'eau	Récépissé de dépôt de déclaration	20/11/13		
	11/12/13	16/12/13	DDT 79	M. David IBARBOURE	79-2013-00135	Dossier de demande d'autorisation de travaux	Mme Pierette LARGEAUD	Régularisation d'un plan d'eau au lieu dit "La Grande Vergne"	ARDIN	79160	4227534	6605378	Plan d'eau	Demande d'avis de la CLE		Avis de la CLE le 21/01/2014	
	18/12/13	19/12/13	DDT 79	Mme Marie Hélène FENIOUX	79-2013-00133	Dossier de demande d'autorisation de travaux	Communauté de communes Arc en Sèvre	Projet de lotissement "La Plaine de Beauvais 2" - 6,5 ha	SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT	79400	453816	6593153	Urba - eaux pluviales	Demande d'avis de la CLE		Pas d'avis de la CLE	
	14/11/13	mail	DDT 79	Mme Florence DEVILLE	79-2013-00188	Récépissé de déclaration	Deux-Sèvres Aménagement	Projet de plateforme multimodale NIORT terminal	NIORT	79000	433407	6583803					
	15/11/13	mail	DDT 79	M. Philippe BAILLY	79-2013-00212	Récépissé de déclaration	Syndicat des 3 rivières	Désenvasement du Merlusson	SAINT-SYMPHORIEN	79270			Cours d'eau - curage	Récépissé de dépôt de déclaration	20/11/13		
	27/11/13	mail	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2012-00010	Arrêté préfectoral portant autorisation	Communauté de communes Plaine de Courance	Création d'un parc d'Aménagement Economique Plaine de Courance au lieu-dit "les Pierrailleuses"	SAINT SYMPHORIEN, GRANZAY-GRIPT	79270	432495	6577727	Urba - eaux pluviales	Arrêté préfectoral	27/11/13		
	05/12/13	mail	DDT 79	Mme Anne FENECH	79-2013-00094	Accord sur dossier déclaration	Société de l'Immobilier d'Exploitation MACIF -	Création du Musée Site MACIF "Les pré-Doyen" à Niort - parcelles 37(p), 38(p) et 50(p) section EL	NIORT	79000			Urba - eaux pluviales	Récépissé de dépôt de déclaration	26/06/13		
	16/12/13	mail	DDTM 17	M. Christophe SAILLE	17-2013-00491	Pas de dossier	Syndicat des eaux de la Charente-Maritime	Modifications des modalités de rejets de la station de Taugon	TAUGON	17170			Assainissement	Récépissé de dépôt de déclaration	16/12/13		

ANNEXE N°2 :

Positionnement CLE sur structuration de la maîtrise d'ouvrage des Contrats territoriaux
Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Agence de l'Eau



I.I.B.S.N.

Positionnement de la CLE vis-à-vis de la future structuration de la maîtrise d'ouvrage des Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Agence de l'Eau

(CLE du 6 mars 2013)

Considérant l'importance des CTMA comme outils incontournables de la mise en œuvre des dispositions du SAGE,

Rappelant que la CLE est à ce titre consultée pour avis sur l'ensemble de ces documents avant leur passage devant le conseil d'administration de l'AELB,

La CLE du SAGE Sèvre niortaise tient à rappeler son attachement à un certain nombre d'orientations fondamentales qui doivent servir de guide à l'élaboration de ces contrats de projets :

- 1) Les CTMA doivent se mettre en place à l'échelle d'un territoire dont la **cohérence hydraulique et fonctionnelle** est avérée.
- 2) Les études de diagnostic menées à l'échelle des CTMA doivent permettre d'identifier l'ensemble des actions nécessaires à l'amélioration de l'état physique et biologique des milieux aquatiques ainsi que les maîtrises d'ouvrages associées. Non seulement le lit mineur, mais aussi le lit majeur, les ouvrages, les annexes hydrauliques ou encore les zones humides connexes sont donc à étudier conjointement.
- 3) Une cohérence doit aussi être recherchée entre les différents contrats du territoire du SAGE, aussi bien au niveau **technique** que sur le **niveau d'ambition** de ces contrats.

A cet effet, sur notre territoire, il apparaît souhaitable que cela se traduise par :

- La nécessaire **unicité** des contrats (1 périmètre = 1 contrat, absence de recouvrement de territoire) ;
Pour le Marais Poitevin, il paraîtrait donc pertinent de rendre cohérent les périmètres des futurs CTMA avec les zones homogènes de gestion de l'eau qui ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'EPMP afin de travailler à la définition de règlements d'eau sur les ouvrages hydrauliques.
- Le principe de **continuité** (éviter autant que possible les zones blanches entre deux contrats ou à l'intérieur d'un même contrat) ;
- La nécessité de bien **différencier les CTMA** liés à la zone humide du Marais poitevin (CTMA zh) et les CTMA liés aux rivières et à ses bassins d'alimentation (CTMA rivières) dont les problématiques sont sensiblement différentes ;
- L'établissement de **contrats par sous-unité hydrographique homogène**, si possible depuis les têtes de bassin jusqu'à la zone humide du Marais poitevin : Sèvre amont et Lambon, Autize-Egray, Mignon-Courance-Guirande, Curé-Virson.
- Une **coordination des CTMA « zones humides » par l'EPMP** qui pourra utilement désigner des actions transversales et définir des indicateurs de suivis communs.

En tout état de cause, la CLE souhaite que les aides allouées à ces contrats soient, demain plus encore qu'aujourd'hui, conditionnées à une réelle et effective prise en compte des milieux aquatiques.

ANNEXE N°3 :

Conférence sur le changement climatiques - photo et copie du communiqué de presse

CONFERENCE :

**Le changement climatique et ses impacts sur l'eau :
Evolutions probables et conséquences au niveau régional
TAUGON – Vendredi 15 novembre 2013 à 20h30**

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information du public, **le SAGE du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin** ** organise et vous invite à assister à la conférence de :

Monsieur Olivier Rivière

Adjoint au directeur chargé des études à **METEO-France Sud-Ouest**

Monsieur Frédéric Levrault

Chargé de programme Recherche et innovation à la **Chambre Régionale
d'Agriculture Poitou-Charentes**

Au Pôle Nature du Marais poitevin de Taugon (17)

Après une introduction abordant **les causes du changement climatique**, seront présentées les **observations météorologiques effectuées à l'échelle régionale au cours des dernières décennies** (à l'échelle nationale et régionale) pour différents paramètres : notamment la pluviométrie, la température ou l'humidité des sols.

Les principaux **résultats de différentes simulations climatiques** seront ensuite exposés. Elles permettent **d'envisager les impacts probables du changement climatique sur les problématiques de ressources en eau et de sécheresses pour notre territoire**.

Dans un second temps, **les impacts** (déjà constatés ou attendus) de ces évolutions climatiques **sur les productions agricoles de Poitou-Charentes** seront analysés. Des résultats issus de travaux de modélisation ou d'observation seront notamment présentés et expliqués. Enfin, **quelques voies d'adaptation** de l'agriculture régionale au changement climatique seront examinées.

A l'issue de la conférence, un temps sera réservé aux questions et aux échanges

ENTREE LIBRE ET GRATUITE

INSCRIPTION CONSEILLÉE AUPRES DU POLE NATURE : Tel : 05 46 56 34 46

Mail : pn.maraispoitevin@orange.fr

***Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin : pour plus d'information, vous pouvez utilement vous reporter au site internet de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (<http://www.sevre-niortaise.fr/>).*



ANNEXE N°4 :

Inventaires « zones humides » - Photo d'un groupe d'acteurs communal zone humide et exemple de communiqué de presse



I.I.B.S.N.



Réunion de terrain du groupe d'acteurs communal « zones humides »
- commune de Nanteuil (79) - 28 mai 2013



Les zones humides répertoriées

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont planché sur l'inventaire des zones humides.

Zones humides : le bureau d'études « Xavière Hardi SAR » a présenté les principaux résultats de son étude sur le territoire communal.

La commune de Bougon présente une surface totale de 1 170 ha dont 65 ha (soit 5,6 % de la surface communale) qui répondent aux critères de définition d'une zone humide, à savoir : prairies, fourrés (94,2 %, 61,19 ha) ; terres labourées (4,2 %, 2,73 ha) ; plantations (0,6 %, 0,41 ha) ; milieux aquatiques (0,5 %, 0,32 ha) ; roselières, mares et sources (0,5 %, 0,33 ha).

Intercommunalité : le conseil

municipal a approuvé, à la majorité (6 pour et 2 abstentions) le périmètre communautaire, proposé par l'arrêté préfectoral susvisé du 12 décembre 2012, issu de la fusion des communes de communes d'Arc en Sèvre, Val de Sèvre et du rattachement des communes d'Avon et Salles.

Acquisition de parcelle : il a été décidé de retenir l'offre de Maître Doeuvre de Sauzé-Vaussais, pour l'acte notarié de l'achat de la parcelle de Lionel Laurent au lieu-dit « Pied Gregniou ».

Schéma régional climat air énergie de Poitou-Charentes (Srcae) : le projet de Srcae a été conçu avec les contributions de nombreux acteurs. Associations, professionnels, collectivités locales de Poitou-Charentes, se

sont accordés autour de 5 thèmes : la maîtrise de la consommation énergétique et efficacité énergétique ; les filières énergétiques, à savoir, solaire, biomasse, éolien et autres énergies ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qualité de l'air ; l'adaptation au changement climatique ; l'information-communication-sensibilisation-éducation-formation. Le conseil a émis un avis favorable.

Dissolution du CCAS : il a été décidé, à l'unanimité, de dissoudre le centre communal d'action sociale (CCAS) à la date du 1er février 2013. La Conseil souhaite qu'il y ait un interlocuteur sur la commune pour traiter les dossiers des administrés.

La Nouvelle République
Mercredi 6 février 2013

la gâtine

vouhé

Les zones humides recensées avant le Plu

En cohérence avec la loi sur l'eau de 1992, le Pays de Gâtine a mandaté le bureau d'études NCA environnement pour procéder à l'inventaire des zones humides sur les 49 communes. Une zone humide est « un terrain exploité ou non, habituellement gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ces inventaires sont indispensables pour finaliser et valider les documents d'urbanisme. La communauté de communes Sud Gâtine est en train d'établir son Plu (Plan local d'urbanisme intercommunal). L'inventaire des zones humides sur les 12 communes devrait se terminer fin du premier semestre 2013. L'ensemble des acteurs locaux (élus, représentants des agriculteurs, associa-



Vouhé, première présentation des zones humides sur la communauté de communes sud Gâtine

tions de protection de l'environnement, chasseurs, pêcheurs) sont invités à participer aux réunions d'information et de présentation. Une première présentation des résultats de l'inventaire terrain sur la commune de Vouhé s'est déroulée le mois dernier dans la salle des fêtes. Le public peut venir consulter ces cartes en mairie depuis le 5 février et jusqu'au 1er mars. Les remarques formulées après cette date ne pourront pas être

prises en compte. La commune de Vouhé représente 1395 hectares. 1090 sondages pédologiques ont été réalisés et 148 hectares de zones humides ont été recensés, soit 10,6 % (la moyenne en Gâtine se situe entre 6 et 16 %). « Globalement, ce territoire est constitué d'une majorité de prairies humides, de boisements naturels avec une présence importante d'achillée sternutatoire (pour la flore) et de belles végétations aquatiques appréciées des libel-

lules ». Conviés, une dizaine d'agriculteurs sont venus d'élaborer cette première ébauche et certaines interpellations ont été formulées. Il s'agit d'un sujet sensible. Les agriculteurs qui disposent de terrains en zones humides craignent de voir leurs possibilités de retournement de terres et d'assolement restreintes ce qui va à l'encontre de la diversification de leur production prônée par le Grenelle (une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de mai 2007). Par ailleurs, les zones humides sont inconstructibles sauf à les reconstituer à l'identique sur le même bassin versant ou à doubler de leur surface sur un autre bassin.

Prochaines présentations à Beaulieu-sous-Parthenay puis Soutiers.



I.I.B.S.N.

VIVRE à NIORT.com

Le site d'information de la ville de Niort

Accueil Accessibilité Contactez-nous

jeudi 14 novembre 2013

ACTUALITÉS

CADRE DE VIE

SERVICES PUBLICS

ENJEUX ET PROJETS

VILLE DE NIORT > CADRE DE VIE > LA NATURE DANS LA VILLE > INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



Rechercher

ok

Facebook 0 Twitter 0 Google+ 0

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



Cliquez sur le plan pour l'agrandir

La loi sur l'eau rend obligatoire l'élaboration d'un inventaire communal des zones

LA NATURE DANS LA VILLE

Gestion responsable

Inventaire de la biodiversité

Trame verte et bleue

Inventaire des zones humides

Espaces naturels

Parcs et jardins

La Sèvre niortaise

VOTRE ÉLU(E) DE RÉFÉRENCE

FRANK MICHEL
1^{er} adjoint

Ecrivez-lui



CONTACT

DIRECTION DE PROJET
AGENDA 21
Place Maestri-Sastard
79000 NIORT

Tél : 05 49 78 76 90
Courriel : legende21@maire-niort.fr



I.I.B.S.N.

ANNEXE N°5 :

Communes dont l'inventaire communal des zones humides est validé par la CLE à la fin de l'année 2013

**BILAN DES INVENTAIRES COMMUNAUX VALIDES PAR LA CLE SNMP
AU 31/12/2013**

Commune	Code Insee	Date de délibération de la CLE
BENON	17041	25/09/2012
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	17373	05/02/2014
AIFFRES	79003	14/12/2011
AVON	79023	05/02/2014
AZAY-LE-BRULE	79024	05/02/2014
LA BOISSIERE-EN-GATINE	79040	05/02/2014
BOUGON	79042	05/02/2014
LA CHAPELLE-BATON	79070	25/09/2012
CHERVEUX	79086	05/02/2014
CLAVE	79092	05/02/2014
LA COUARDE	79098	14/12/2011
ECHIRE	79109	14/12/2011
EPANNES	79112	14/12/2011
EXIREUIL	79114	25/09/2012
FOMPERRON	79121	05/02/2014
FRANCOIS	79128	05/02/2014
GRANZAY-GRIPT	79137	14/12/2011
LES GROSEILLERS	79139	05/02/2014
MARIGNY	79166	25/09/2012
MAZIERES-EN-GATINE	79172	05/02/2014
LA MOTHE-SAINT-HERAY	79184	25/09/2012
PAMPROUX	79201	05/02/2014
PRAHECQ	79216	05/02/2014
ROMANS	79231	05/02/2014
SAINTE-EANNE	79246	05/02/2014
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	79253	05/02/2014
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	79257	05/02/2014
SAINT-LIN	79267	05/02/2014
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	79270	25/09/2012
SAINT-MARC-LA-LANDE	79271	05/02/2014
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	79276	25/09/2012
SAINTE-NEOMAYE	79283	05/02/2014
SAINT-PARDOUX	79285	05/02/2014
SAIVRES	79302	25/09/2012
SALLES	79303	25/09/2012
SCILLE	79309	14/12/2011
SECONDIGNY	79311	05/02/2014
SOUDAN	79316	25/09/2012
SOUVIGNE	79319	05/02/2014
VERRUYES	79345	05/02/2014
VOUHE	79354	05/02/2014
BENET	85020	25/09/2012
BOUILLE-COURDAULT	85028	14/12/2011
DAMVIX	85078	05/02/2014
FONTAINES	85091	14/12/2011
LE LANGON	85121	05/02/2014
MONTREUIL	85148	25/09/2012
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	85158	25/09/2012
NALLIERS	85159	25/09/2012
NIEUL-SUR-L'AUTISE	85162	14/12/2011
SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET	85209	25/09/2012
SAINTE-GEMME-LA-PLAINE	85216	14/12/2011
VELLUIRE	85299	14/12/2011

ANNEXE N°6 :

Carte d'avancement des inventaires communaux des zones humides en 2013



I.I.B.S.N.



VENDEE

DEUX-SEVRES

VIENNE

FONTENAY-LE-COMTE

NIORT

LA ROCHELLE

CHARENTE-MARITIME

Repères

Réseau hydrographique principal

Limite départementale

Limite des SAGE

Limite communale

Etat d'avancement

Prévu (59)

En cours (29)

Réalisé (64)

0 5 10
km

Sources : ©IGN-BdTopo®, IIBSN - Realisation IIBSN - Octobre 2013

ANNEXE N°7 :

Repères de crues de la ville de Niort - exemple de repère posé



I.I.B.S.N.





ANNEXE N°8 :

Rapport d'étude portant sur le territoire de la prairie Mothaise
(version non définitive susceptible de varier encore à la marge)



I.I.B.S.N.



I.I.B.S.N.

**Proposition d'étude intégrée
sur la Prairie Mothaise,
en vue d'améliorer la qualité de l'eau**

REDACTEUR (S) : C. SANDNER

ANNEE : DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE PHYSIQUE	4
1.1. LOCALISATION	4
1.2. TOPOGRAPHIE.....	5
1.3. RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	6
1.3.1. LITS MINEURS ET QUALITE DE L'EAU	6
1.3.2. OUVRAGES HYDRAULIQUES ET USAGES DE L'EAU	8
1.3.3. LIT MAJEUR	11
1.4. GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE.....	12
2. EVOLUTIONS DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	15
2.1. DOCUMENTS D'ARCHIVE CONSULTES.....	15
2.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE VERS 1860.....	16
2.3. COMPARAISON AVEC L'ETAT ACTUEL	17
3. EVOLUTIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS.....	18
3.1. DONNEES DISPONIBLES ET LEURS LIMITES D'INTERPRETATION	18
3.2. REPRESENTATIONS CARTOGRAPHIQUES.....	19
3.3. SYNTHESE SUR L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS	31
4. EVOLUTIONS RECENTES DE LA QUALITE DES EAUX.....	35
4.1. DONNEES DISPONIBLES	35
4.2. TENEURS EN NITRATES DE LA SEVRE NIORTAISE ET DE SES AFFLUENTS.....	37
4.2.1 EVOLUTIONS TEMPORELLES.....	37
4.2.2 EVOLUTIONS SPATIALES.....	39
4.3. TENEURS EN NITRATES DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES	40
PROPOSITIONS	41
POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU.....	41
POUR DECIDER DU DEVENIR DES OUVRAGES.....	45
CONCERNANT LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE.....	46
EBAUCHE DE PLANNING	47
ANNEXE : EVOLUTIONS 2007-2012 DE L'ASSOLEMENT DE LA PRAIRIE MOTHASE	48

oOo

INTRODUCTION

La prairie Mothaise se situe à la croisée de différents enjeux :

- zone inondable importante pour la gestion des crues,
- zone humide importante pour son rôle épurateur, car située en amont du captage AEP de la Corbelière, et pour la biodiversité,
- nombreux ouvrages qui posent la question de la migration piscicole.

Dans le cadre du programme Re-Sources du captage de la Corbelière, le SERTAD s'est porté volontaire pour mener une action coordonnée en vue d'optimiser le fonctionnement de la prairie Mothaise.

En tant que structure porteuse du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise a proposé son appui technique pour élaborer le programme d'actions à mettre en œuvre.

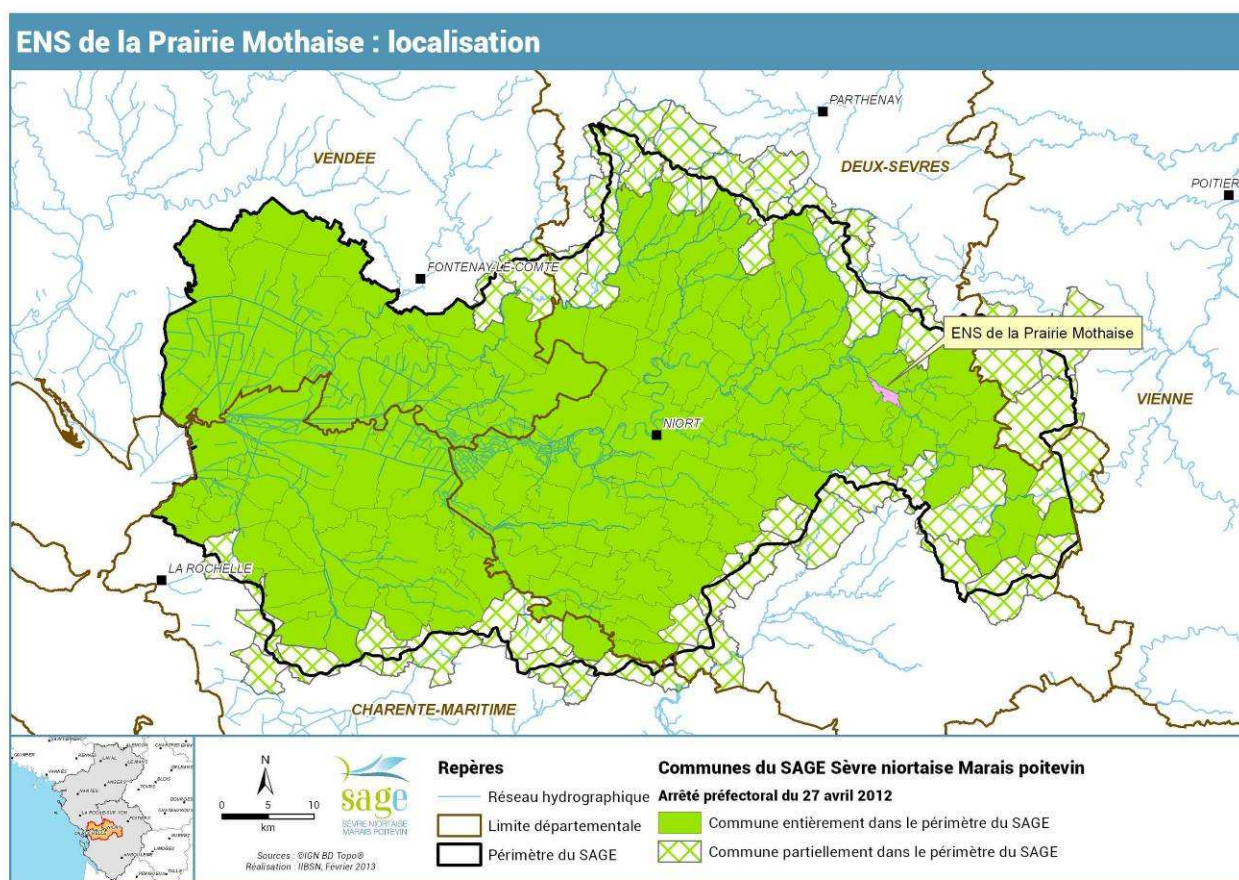
Un travail d'état des lieux et d'analyse historique à partir de documents d'archives a donc été mené, avec pour objectif d'identifier les leviers d'action possibles. Sont ainsi successivement abordés le contexte physique si particulier de la prairie Mothaise, les évolutions du réseau hydrographiques, de l'occupation des sols et de la qualité des eaux. Cette analyse permet de dégager les questions qui se posent et leurs interactions, et de proposer un programme d'étude intégrée en vue d'améliorer la qualité de l'eau et du milieu.

oOo

1. CONTEXTE PHYSIQUE

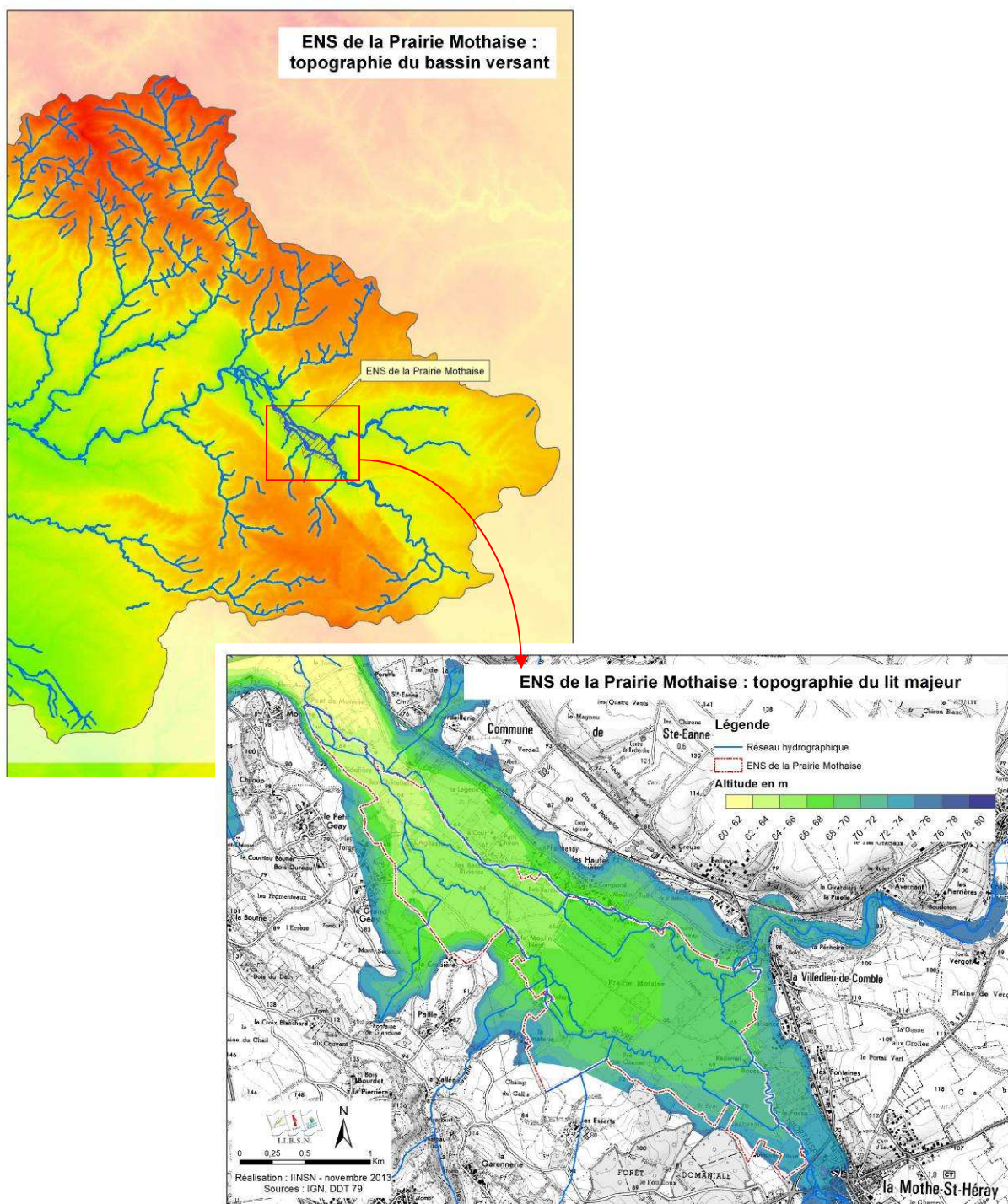
1.1. LOCALISATION

Située sur les communes de La Mothe St Héray, Ste Eanne, St Martin de St Maixent, Souvigné et Nanteuil, la Prairie Mothaise est une zone humide au cœur de laquelle le Pamproux rejoint la Sèvre-Niortaise, en amont de son bassin versant (cf. carte de localisation ci-dessous).



1.2. TOPOGRAPHIE

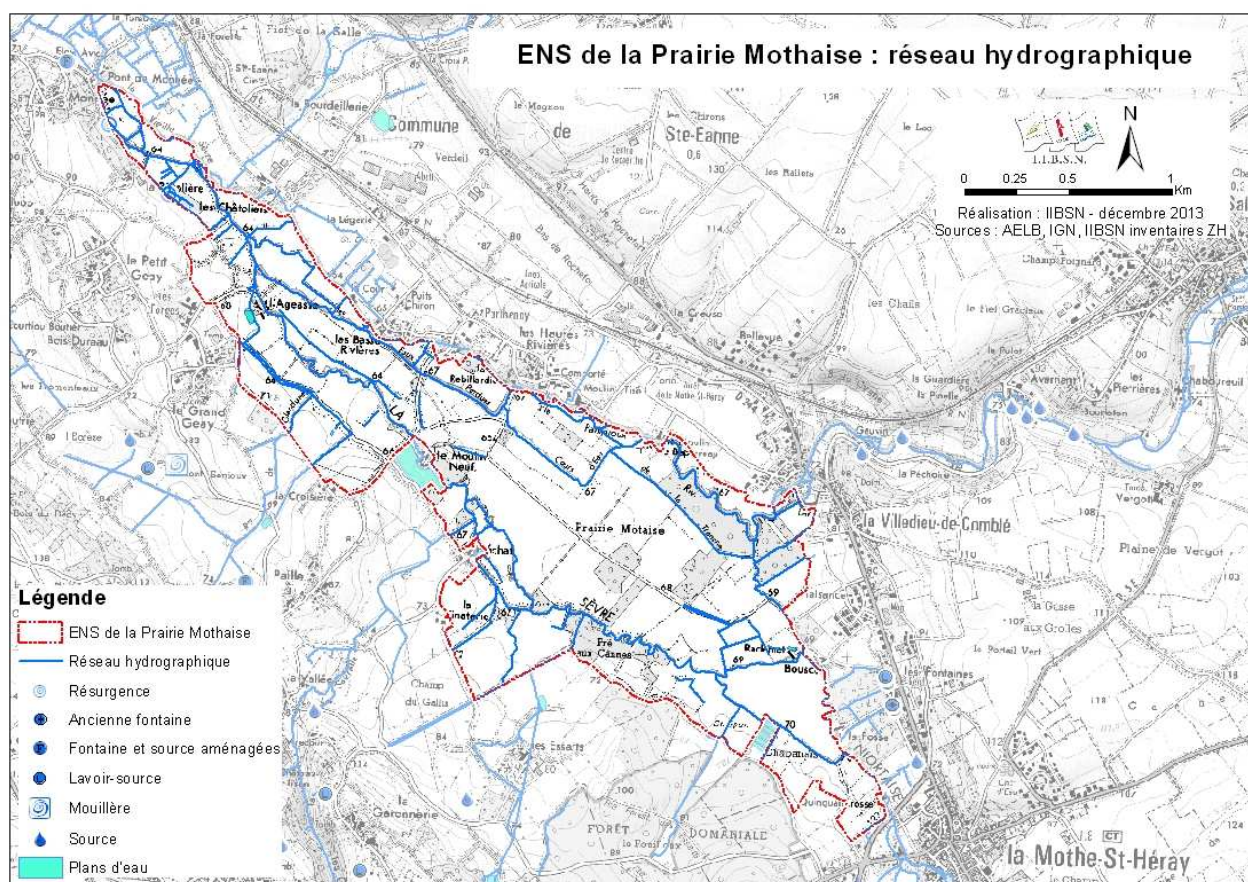
Comme on peut le constater sur la figure ci-dessous, le lit majeur de la Sèvre Niortaise est à cet endroit particulièrement large (800 à 1500m). Son fond est relativement plat et symétrique, avec une pente moyenne de 2 ‰.



1.3. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

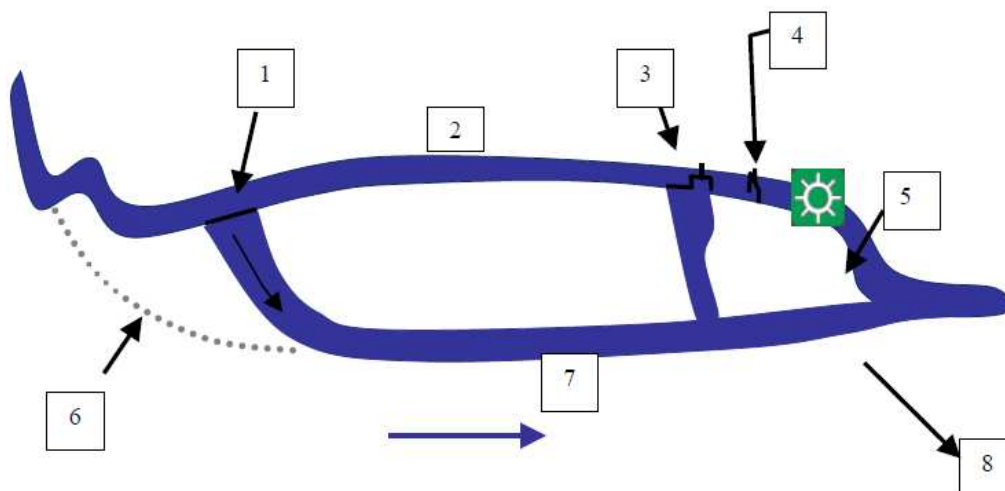
1.3.1. LITS MINEURS ET QUALITE DE L'EAU

Le réseau hydrographique de la prairie Mothaise paraît au premier abord complexe. Il comprend en effet de nombreux bras anastomosés (cf. carte ci-dessous).



Pour comprendre ce canevas de lits mineurs, il convient de se souvenir que :

- il y a confluence du Pamproux et de la Sèvre Niortaise juste en aval de la prairie Mothaise
- ces cours d'eau ont chacun été aménagés à plusieurs endroits pour valoriser l'énergie hydraulique selon le schéma unitaire suivant (source : mémoire de stage de X. Seigneuret – 2007)



- 1 – déversoir en amont du bief permettant au trop-plein de regagner le cours d'eau naturel (7) sans transiter par le bief
- 2 – bief ou canal d'amené de l'eau au moulin
- 3 – vanne du canal de décharge permettant de renvoyer l'eau vers le cours d'eau naturel lorsque la vanne ouvrière est fermée
- 4 – vanne ouvrière permettant de moduler le débit au moulin (5). Après le moulin, le bief s'appelle canal de fuite (8)
- 6 - lit du cours d'eau avant son aménagement

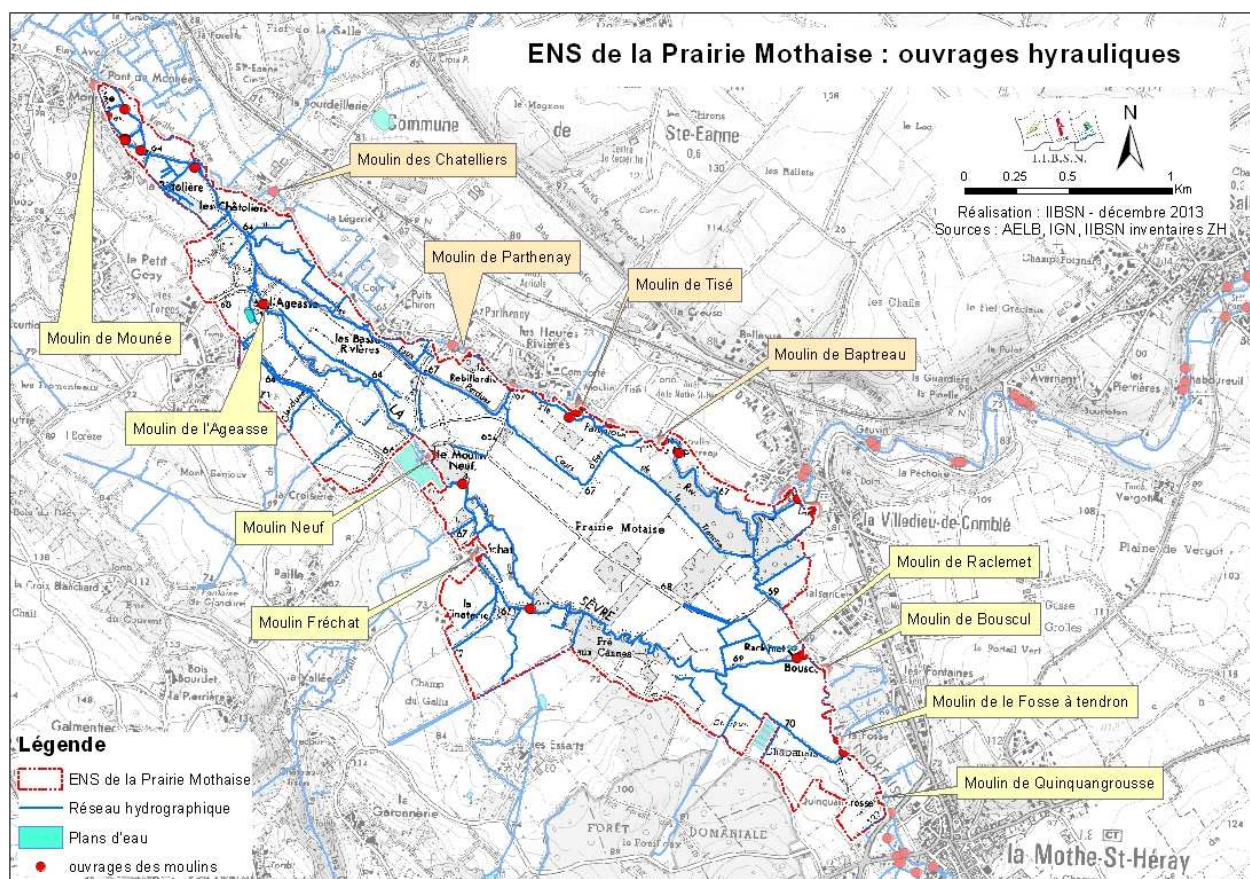
- les 4 bras principaux (2 biefs et 2 cours d'eau) recueillent en plus les eaux de petits affluents nés des sources ceinturant le secteur (cf. paragraphe 1.4),

A première vue, la morphologie des lits mineurs a été respectée (sauf biefs des moulins et bras de décharge qui ont été créés il y a longtemps). L'ensemble constitue probablement de part sa diversité un milieu intéressant pour la vie piscicole.

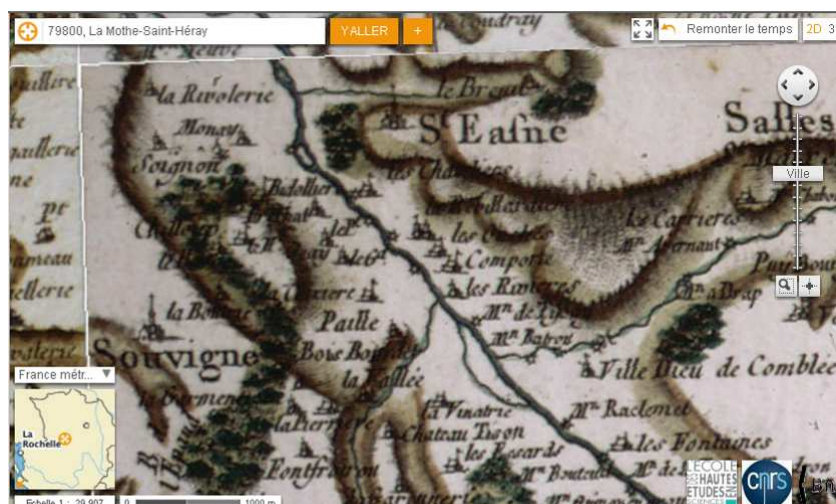
D'après les données de la station n° 04158900, la qualité de l'eau est plutôt bonne, aussi bien pour les paramètres physico-chimiques (sauf paramètre nitrates) que pour les paramètres hydro-biologiques.

1.3.2. OUVRAGES HYDRAULIQUES ET USAGES DE L'EAU

La mise en valeur de l'énergie hydraulique du Pamproux et de la Sèvre Niortaise a nécessité la construction de nombreux ouvrages dans les lits mineurs (cf. carte ci-dessous).



Ces aménagements datent d'avant le 18^{ème} siècle puisque les moulins de la prairie Mothaise figurent déjà sur la carte de Cassini (cf. ci-dessous).

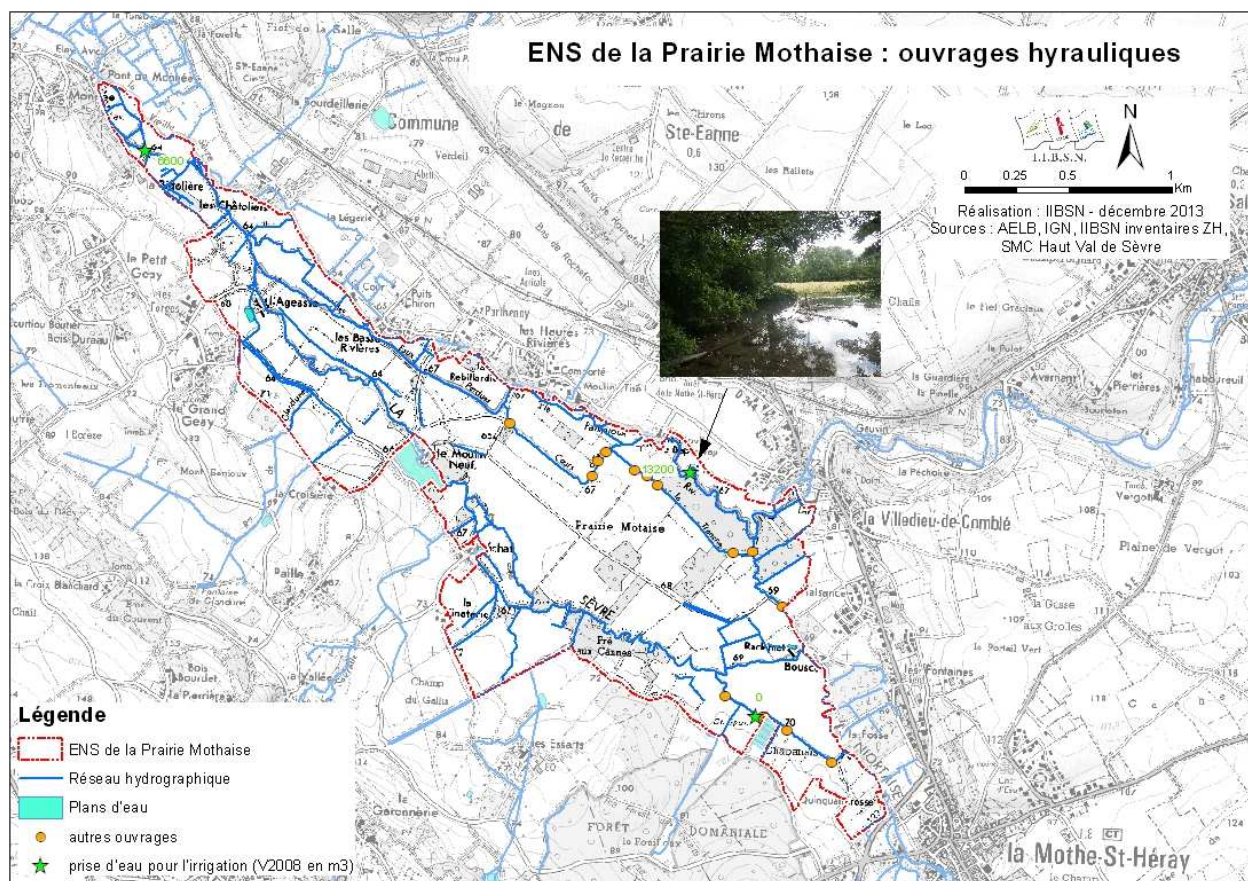


Ils ont été réglementés respectivement :

- o le 03/04/1860 pour les moulins de la Sèvre
- o le 26/03/1864 pour les moulins du Pamproux

Beaucoup d'ouvrages sont aujourd'hui en mauvais état.

Il existait par ailleurs des batardeaux pour prises d'eau à usage d'irrigation des prairies, sur le ruisseau de la Tranchée et sur la Sèvre au niveau du moulin de la Fosse à tendron (cf. carte ci-dessous).



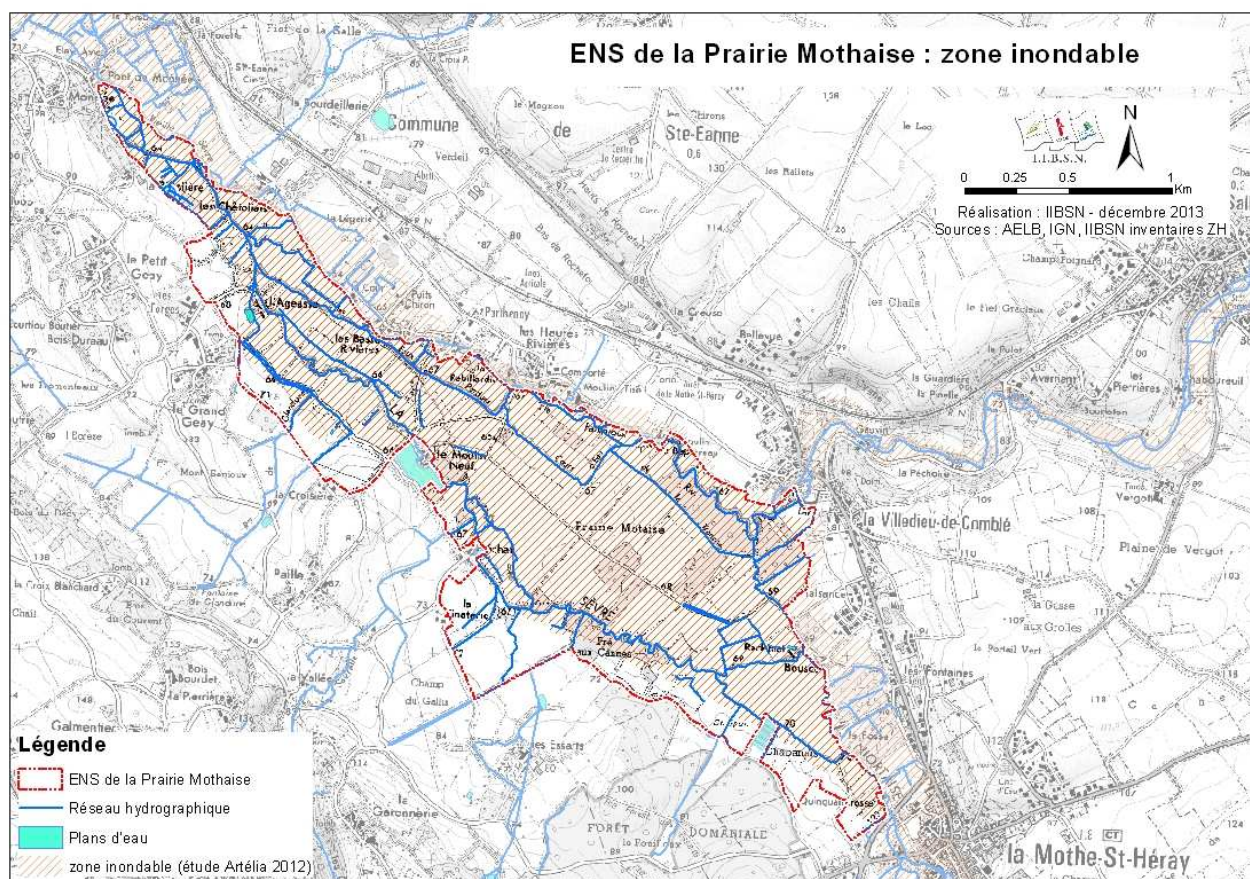
Dans les documents retrouvés aux archives départementales, il est fait état d'un règlement d'eau datant du 25 mai 1880 pour les premiers, alors au nombre de 8. Les seconds, au nombre de 4, figurent sur les cartes du règlement du moulin de Fréchat, mais il n'en est pas fait mention dans l'arrêté correspondant. Il est possible qu'il en ait existé d'autres.

D'après les données de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, des prélèvements à fin d'irrigation étaient toujours déclarés en trois points du réseau hydrographique, dont un sur la Sèvre en aval du moulin de la Fosse à tendron (cf. carte ci-avant). Le volume total prélevé en 2008 s'élevait à 19800 m³. Par ailleurs, le bétail s'abreuve en différents points du réseau hydrographique (exemple sur la photo sur la carte ci-avant).

Dans la zone d'étude et en amont, la Sèvre Niortaise et le Pamproux sont classés en première catégorie piscicole et en liste 1. Dépendant de leur localisation, de leur état et de la répartition des débits entre les différents bras, les ouvrages hydrauliques peuvent représenter un obstacle aux migrations piscicoles et entraver la pleine expression du potentiel du secteur.

1.3.3. LIT MAJEUR

La zone inondable de la Sèvre Niortaise et du Pamproux est représentée sur la carte ci-dessous.



Elle couvre la plus grande partie de la prairie Mothaise, qui joue de ce fait un rôle important d'atténuation des crues pour l'aval du bassin versant, notamment St Maixent l'Ecole.

Cette fonction de la zone humide est à préserver absolument.

1.4. GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

La carte page suivante replace le secteur étudié dans son contexte géologique.

La prairie Mothaise se développe dans le graben de Saint Maixent, dans lequel sont à l'affleurement :

- Les calcaires argileux de Pamproux (j4CP),
- Surmontés des marnes du callovien supérieur et de l'oxfordien (j4-5Map et J5Msp),
- Sur lesquels sont plaquées en discordance des formations tertiaires constituées de sables argileux et grés rouges puis argiles lacustres et palustres de la Mothe Saint Heray (e5-g1)
- Ainsi que des alluvions quaternaires de nature variée.

Sur les compartiments exhaussés du Nord Est et Sud Ouest du graben, ce sont les calcaires du Dogger qui affleurent (j2Cp à j3Cs). Ceux-ci sont entaillés dans les vallées jusqu'aux marnes bleues du Toarcien et/ou aux formations du socle.

Parmi ces formations, quatre peuvent constituer un réservoir d'eau souterraine.

Les calcaires argileux de Pamproux (j4Cp) sont aquifères (« aquifère du Dogger »), ainsi que la formation des calcaires jaune nankin du Lias (« aquifère de l'Infra-Toarcien »). Ces deux aquifères sont séparés par plusieurs dizaines de mètres de calcaires secs, et par les marnes bleues du Toarcien.

Ces formations ne sont pas à l'affleurement dans la prairie Mothaise, où elles sont surmontées par 10 à 30 mètres de marnes grises de l'Oxfordien (j4-5Map et j5Msp). L'aquifère du Dogger est exploité pour l'irrigation en bordure du graben uniquement (cf. carte page précédente). Les sources des affluents de la Sèvre et du Pamproux dans la prairie Mothaise sont les exutoires de ces deux nappes, et se situent respectivement à la base de j4CP et au contact du socle.

Les îlots de sables et grés de l'Eocène (e5-g1), plaqués sur les marnes plus imperméables du Jurassique, contiennent très probablement une nappe perchée, comme en témoigne la disposition des sources le long de leur contact.

Il existe enfin sans doute une nappe d'accompagnement de la Sèvre et du Pamproux dans leurs alluvions anciennes et récentes.

Ces nappes, probablement discontinues, n'ont pas d'usage connu (mis à part anciens puits ou forages de particuliers).

2. EVOLUTIONS DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

2.1. DOCUMENTS D'ARCHIVE CONSULTES

La carte du réseau hydrographique dans son état actuel a été présentée au paragraphe 1.3.1. Pour dessiner un état antérieur, des recherches ont été menées aux archives départementales des Deux-Sèvres. Les documents consultés se trouvent aux cotes :

S 345 et 348 – curage et faucardement : un curage de la Sèvre entre le moulin Raclemet et le moulin l'Ageasse était prescrit environ tous les 10 ans

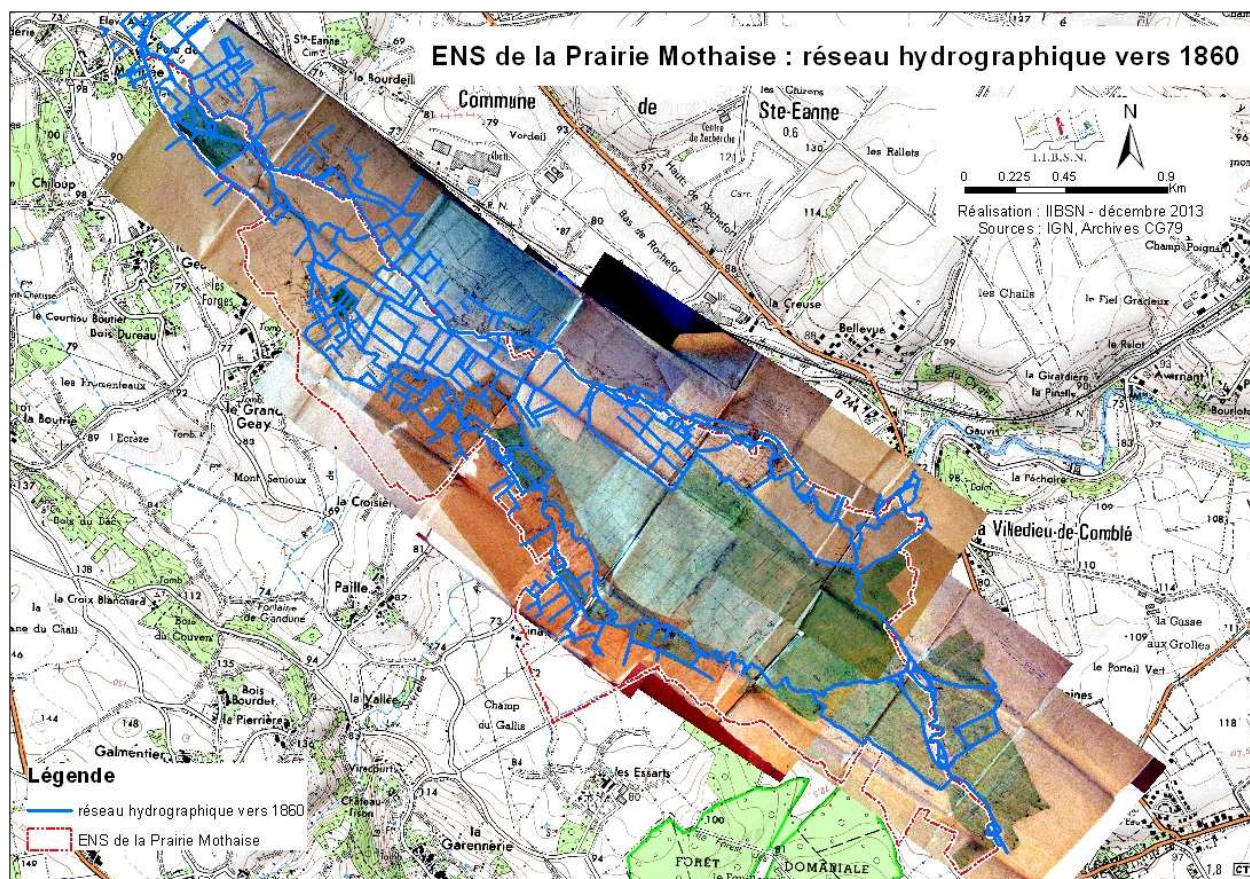
S 361 – ponts, passerelles et aqueducs : peu de ponts ont été construits sur le secteur

S 376, S 385 et S 386 – moulins, usines, barrages et prises d'eau. Ces séries comprennent les règlements des moulins de la prairie Mothaise, sans documents cartographiques, ainsi que les documents relatifs aux conflits d'usage, qui ont été nombreux.

Les documents relatifs à l'élaboration des règlements d'eau, plus riches en documents graphiques, se trouvent aux cotes SC8762, SC8769, SC8776 et SC8786.

2.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE VERS 1860

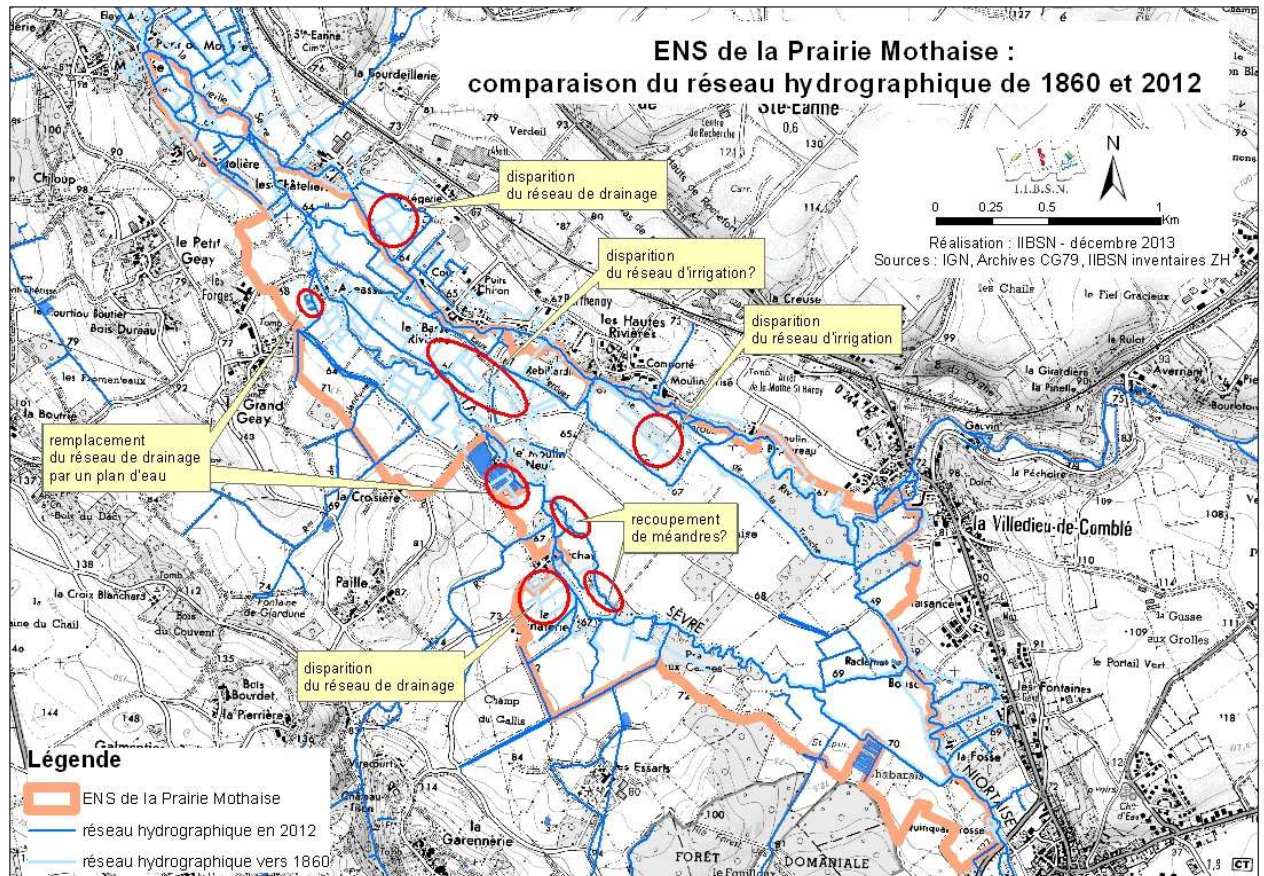
Grâce aux vagues de réglementation des moulins, il est possible de dresser une carte assez précise du réseau hydrographique vers 1860 (cf. carte ci-dessous).



Outre la Sèvre Niortaise, le Pamproux, leurs affluents naturels et les biefs des 12 moulins présents dans la zone d'étude, le réseau hydrographique comprenait un réseau de fossés très dense. Une partie d'entre eux constituaient un réseau de drainage, l'autre un réseau d'irrigation. Notons que le cœur de la prairie Mothaise était exempt de fossés.

2.3. COMPARAISON AVEC L'ETAT ACTUEL

La carte ci-dessous met en évidence les évolutions du réseau hydrographique en 150 ans.



Les lits mineurs des cours d'eau et les biefs ont subi peu de modifications apparentes, mis à part peut-être le recoupement de quelques méandres en amont du Moulin de Fréchat et du Moulin Neuf.

Les réseaux de fossés semblent en revanche avoir été grandement simplifiés. Certains réseaux de drainage ont été remplacés par des plans d'eau (moulin Neuf et moulin l'Ageasse). D'autres ont disparu (au profit d'un drainage enterré ?). Une partie des réseaux d'irrigation ont également disparu.

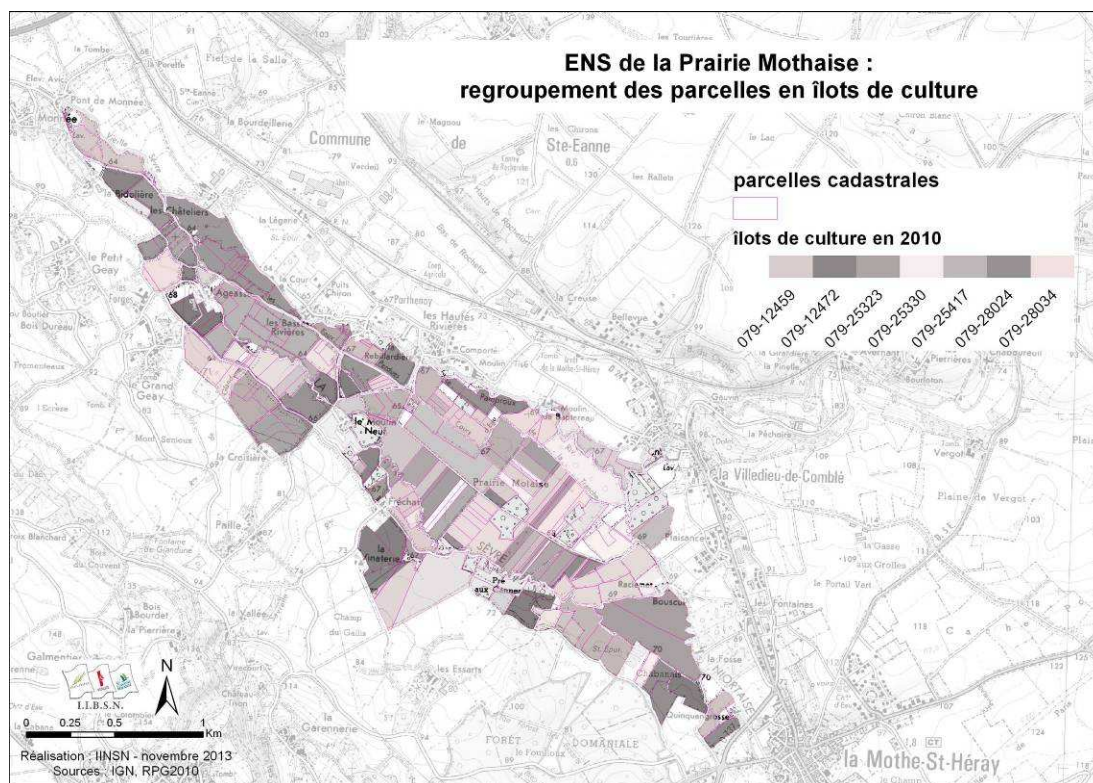
3 EVOLUTIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS

3.1. DONNEES DISPONIBLES ET LEURS LIMITES D'INTERPRETATION

Comme pour le réseau hydrographique, il est possible d'appréhender les évolutions de l'occupation des sols à partir de documents d'archives.

Les documents utilisés dans le cas de la prairie Mothaise sont dans l'ordre chronologique les suivants :

- 1776 : plan terrier de la seigneurie de la Mothe Saint Heray (sources : Archives Départementales des Deux-Sèvres). A mi-chemin entre carte et dessin, ce document comporte des précisions sur l'usage du sol.
- 1810-1840 : Cadastre Napoléon et son registre (Source : Archives Départementales des Deux-Sèvres). La nature des cultures n'est pas forcément précisée.
- 1926, 1950, 1958 et 2010 : photographies aériennes de l'IGN. L'occupation du sol est parfois difficile à identifier, mais les éléments linéaires (haies, limites de parcelles...) sont très reconnaissables.
- 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 : Registre Parcellaire Global. La nature des cultures en place est précise, mais il n'est pas possible d'en connaître la localisation à la parcelle car les données sont agrégées en « îlots de culture » (cf. carte ci-dessous). Il s'agit de plus d'une donnée déclarative, qui ne concerne que la Surface Agricole Utile (SAU).



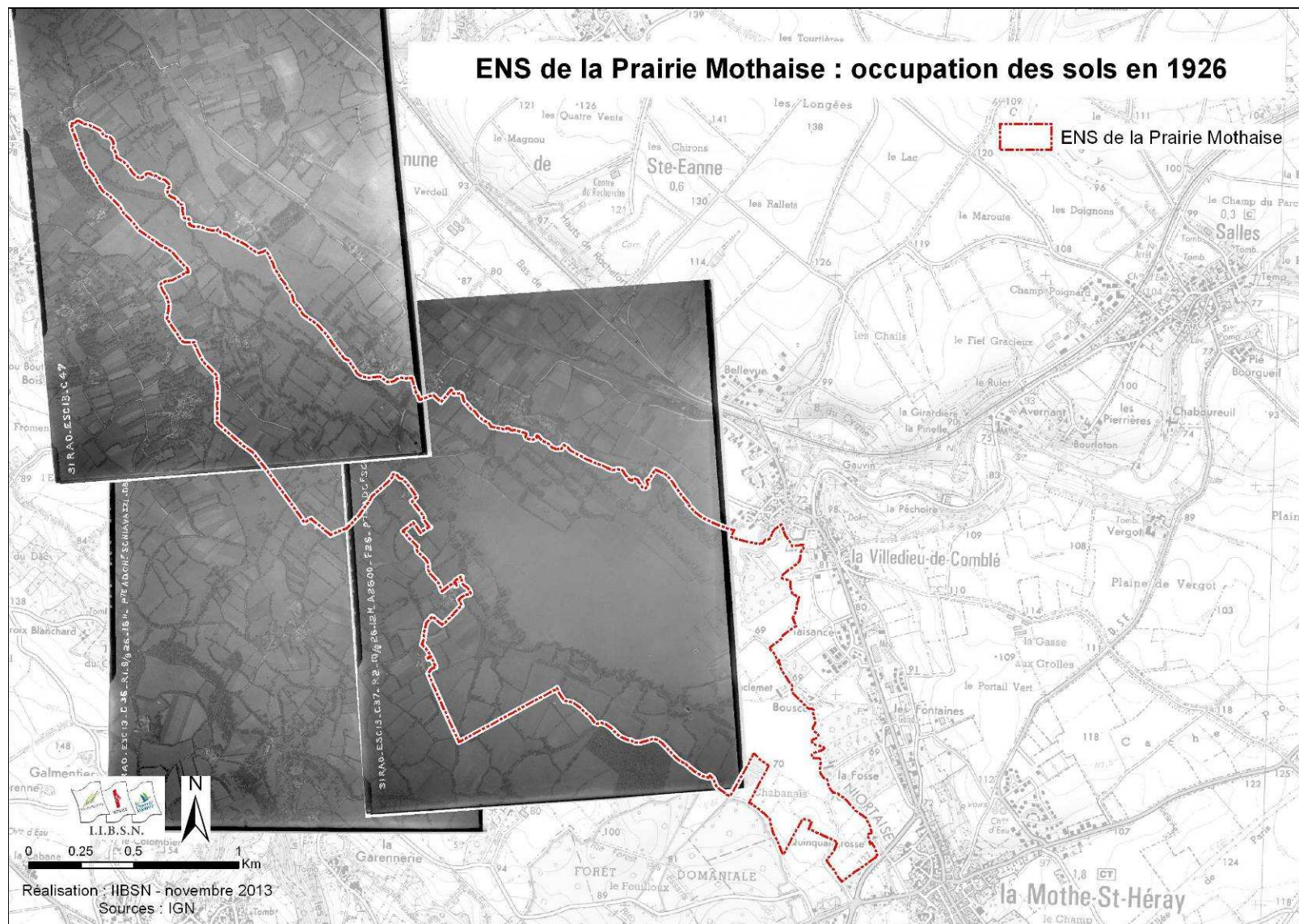
- 2011 à 2013 : inventaires communaux des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces inventaires sont réalisés à l'échelle communale selon un cahier des charges unique imposé par le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Les inventaires des différentes communes se partageant le territoire de la prairie Mothaise ont cependant été réalisés par des prestataires différents, à des dates différentes, ce qui rend difficile l'agrégation des données, notamment floristiques. De plus, ne sont renseignées que les zones identifiées comme hydromorphes par sondage pédologique, ce qui n'est pas le cas de tout l'ENS de la prairie Mothaise (cf. paragraphe 4.3).

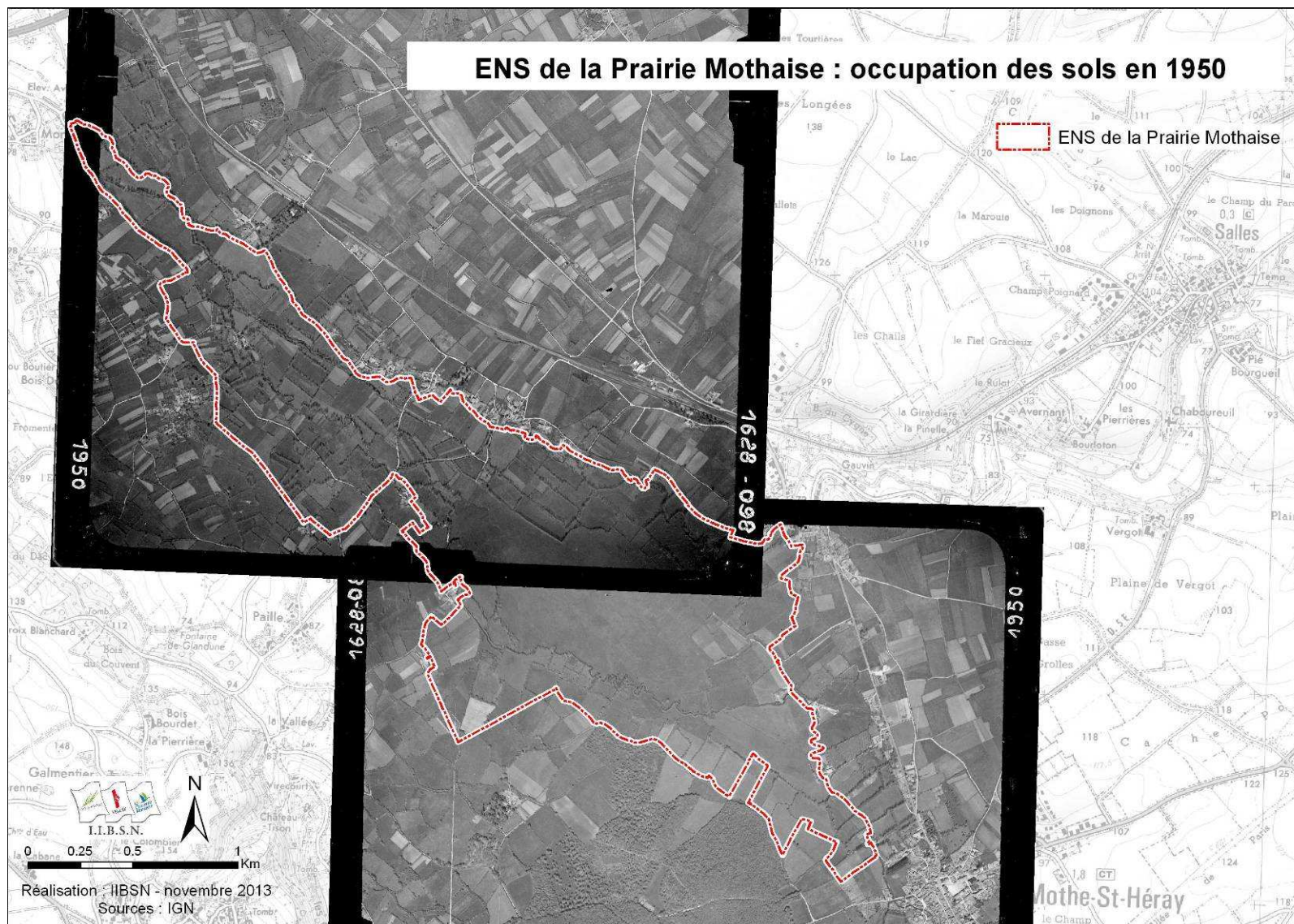
3.2. REPRESENTATIONS CARTOGRAPHIQUES

Les cartes pages suivantes ont été élaborées à partir de ces données. Elles présentent l'évolution de l'occupation des sols de la prairie Mothaise entre 1776 et 2012.



En attente document complet de R. Bercovitz
(pour traitement statistique)

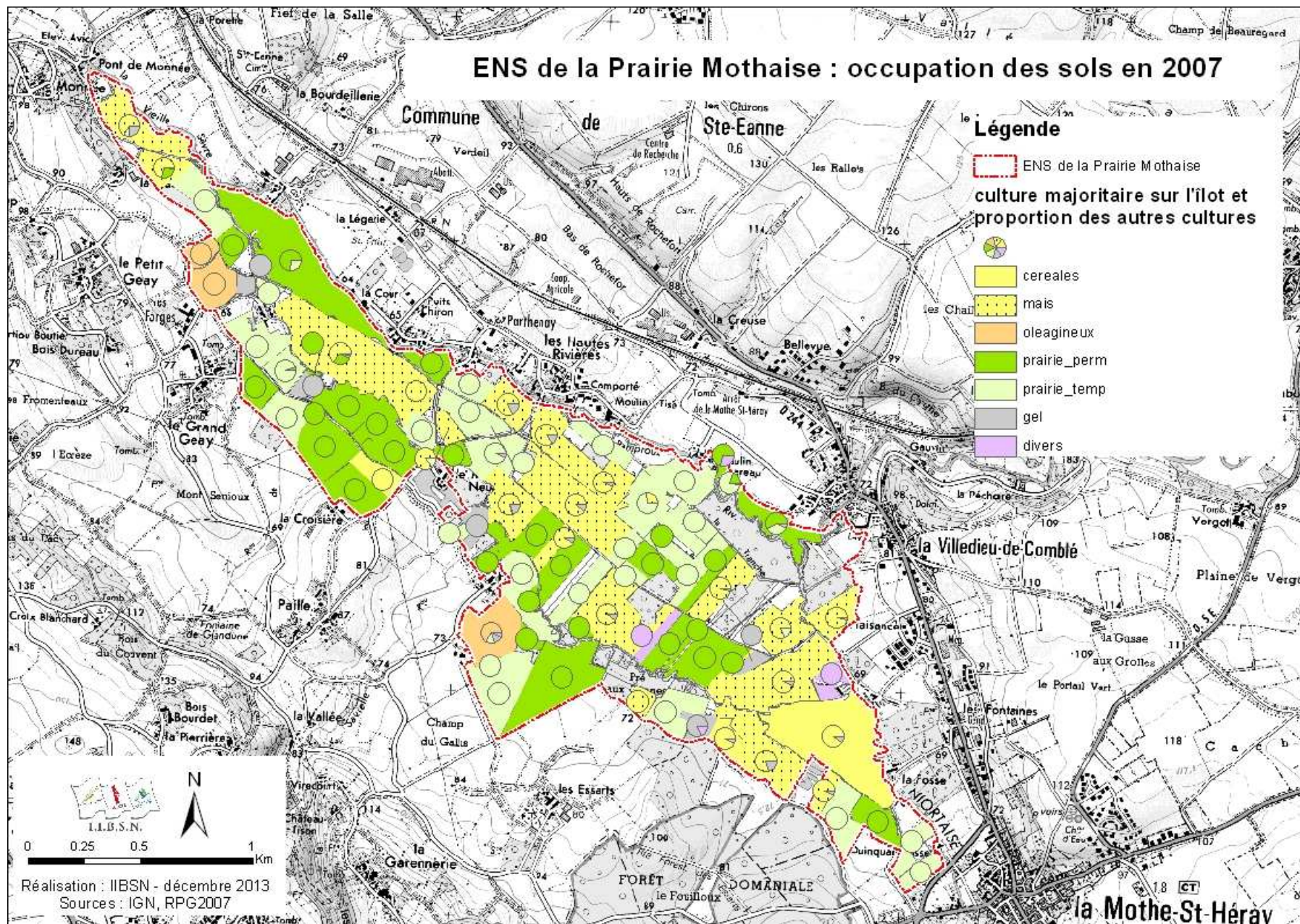


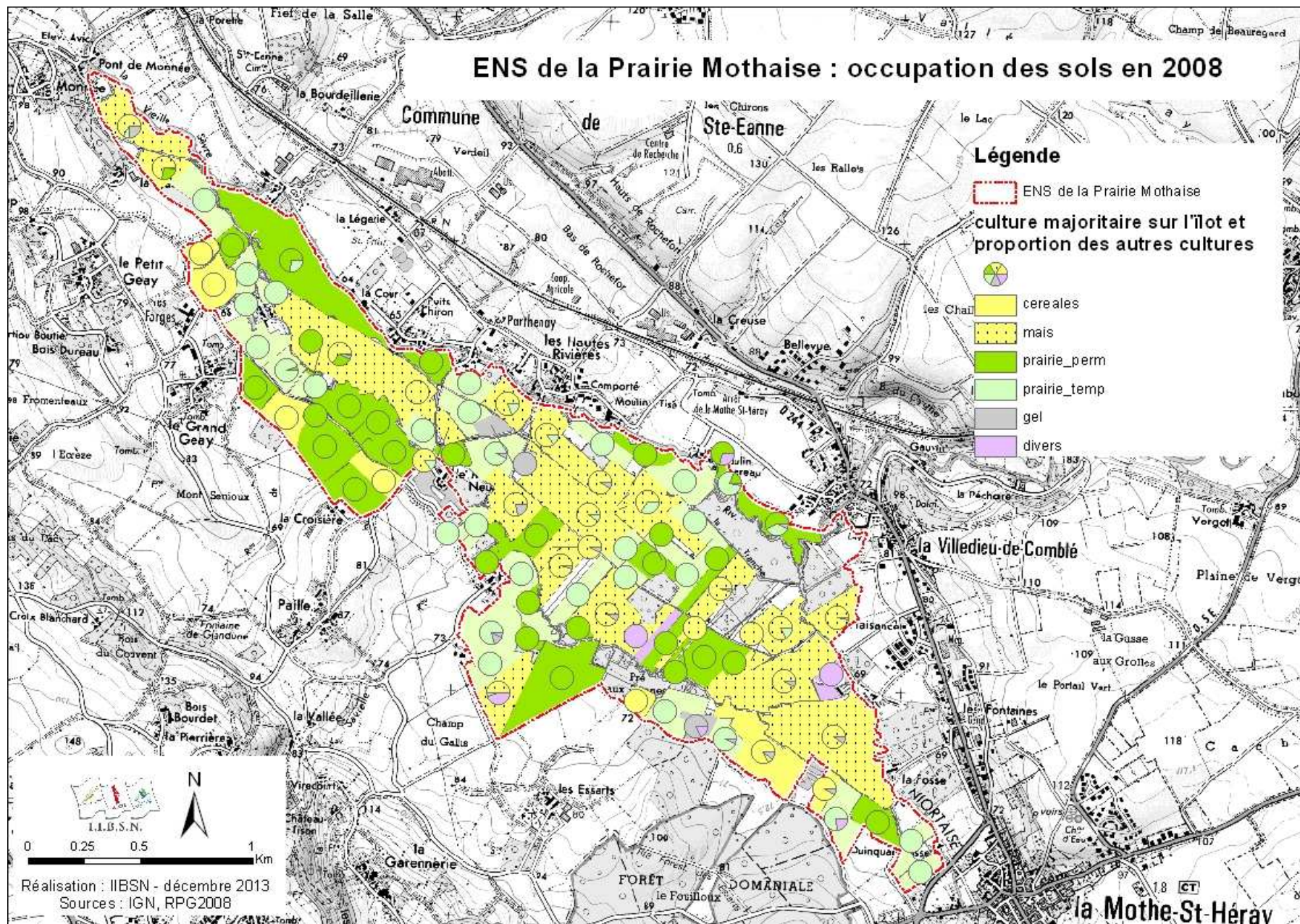


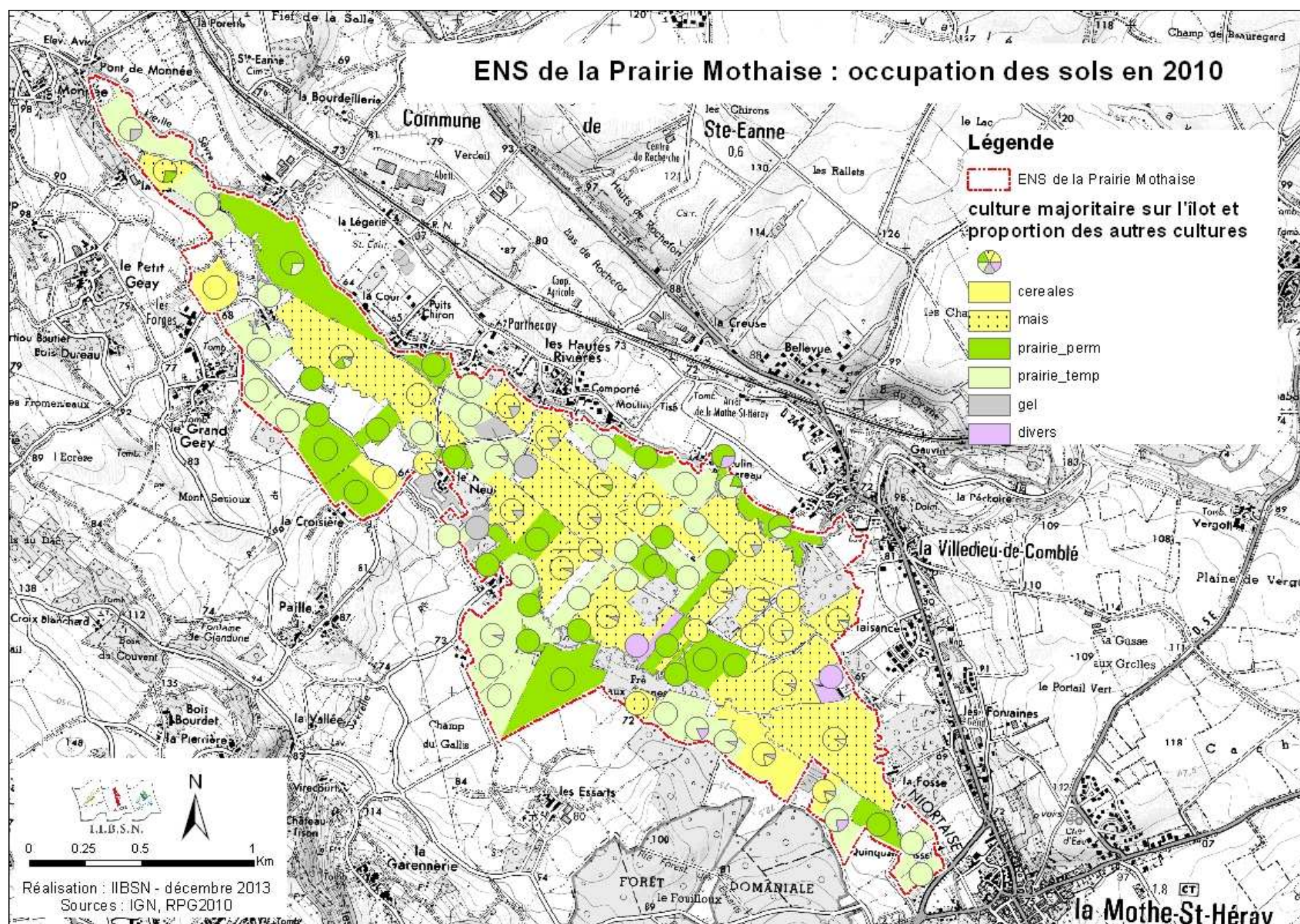
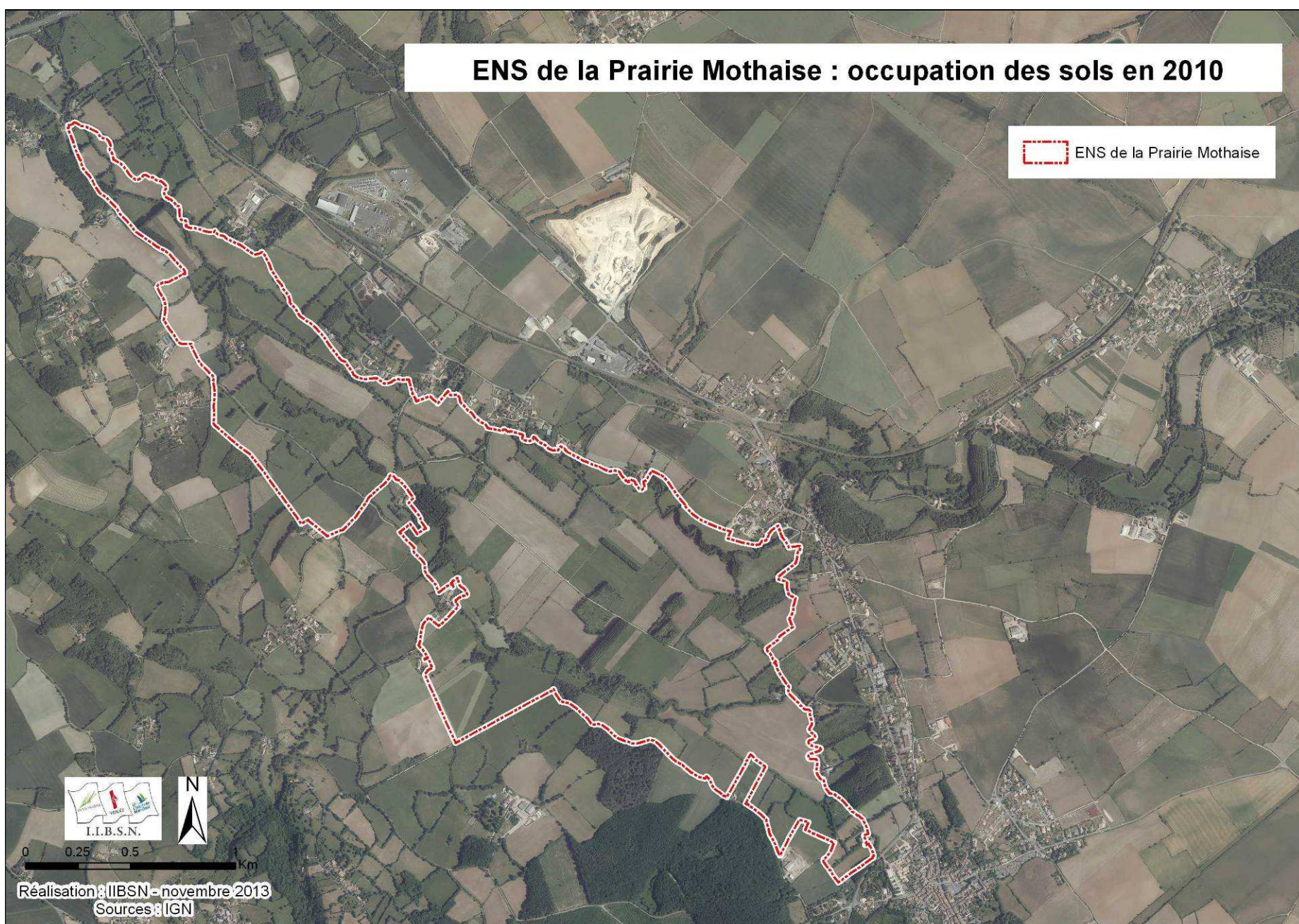
ENS de la Prairie Mothaise : occupation des sols en 1958

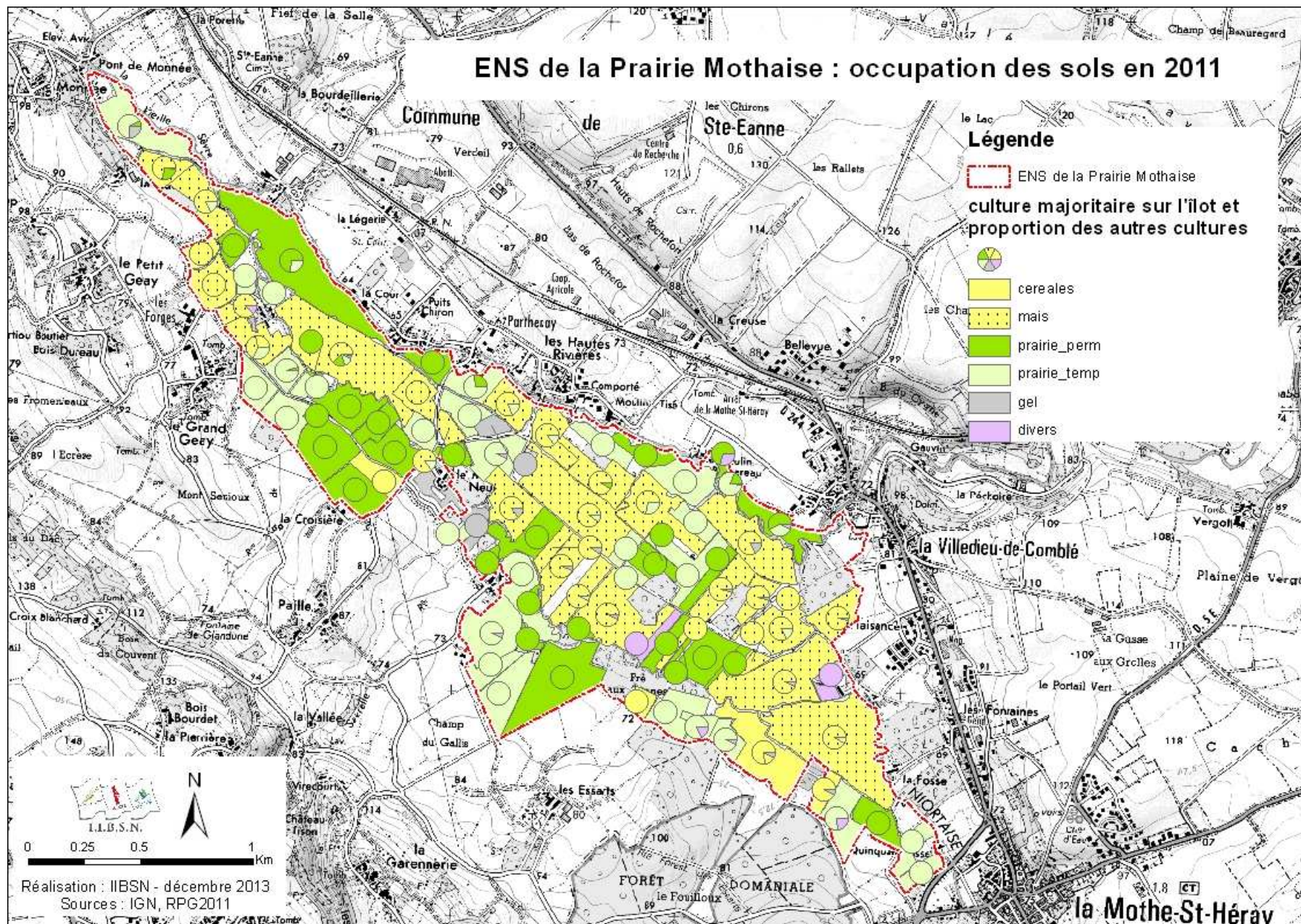
le Lac
la Maroute
les Doignons
le Champ du Parc
Salles
le Parc
le Tiel Gracieux
le Ruel
le Girardier
la Pinelle
Avernan
les Pierrières
Chaboureuil
Bourloton
Pie Bourgeois

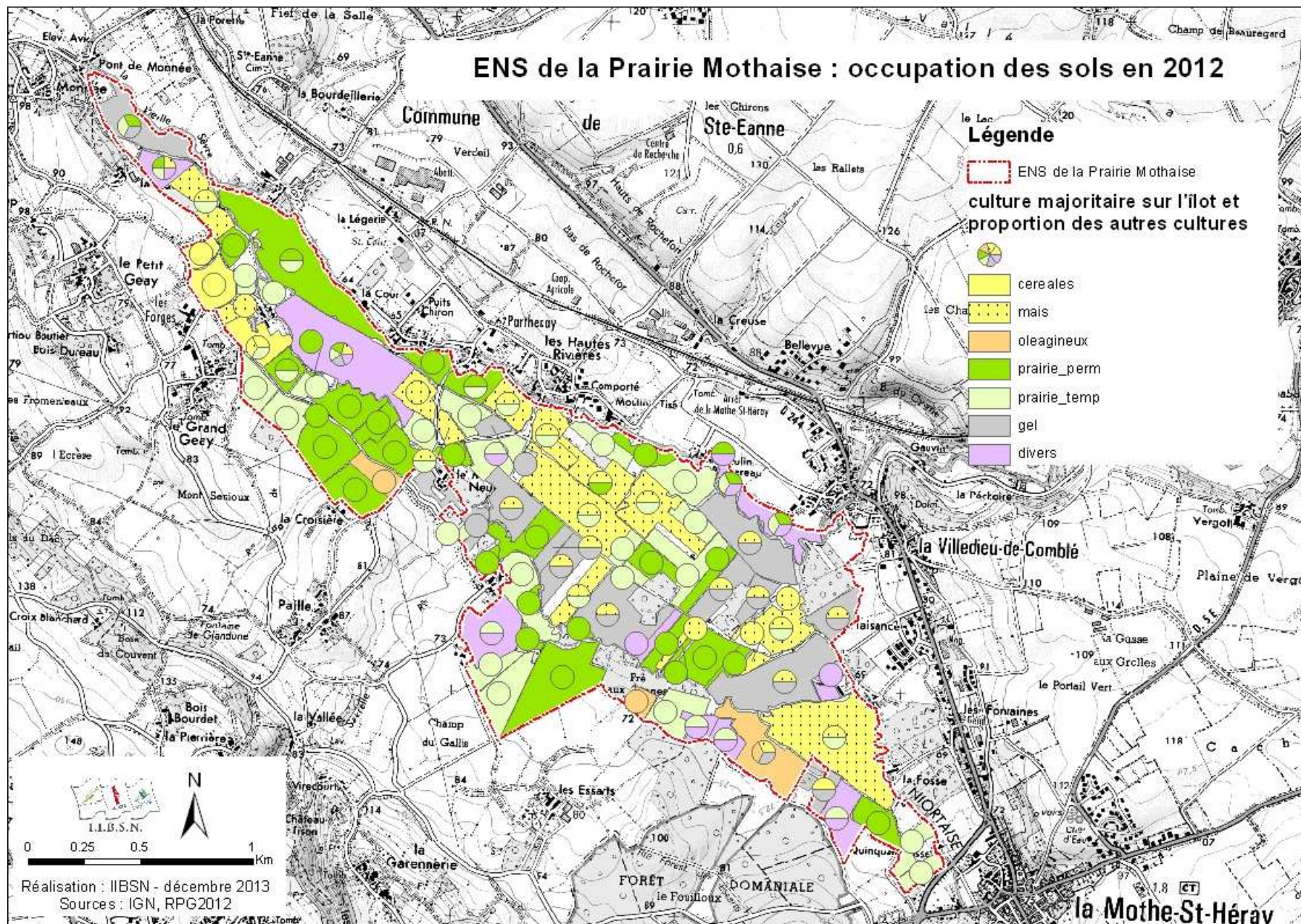
Bois Bourdet
la Pierrière
Galmentier
I.I.B.S.N.
0 0.25 0.5 1 Km
Réalisation : IIBSN - novembre 201
Sources : IGN









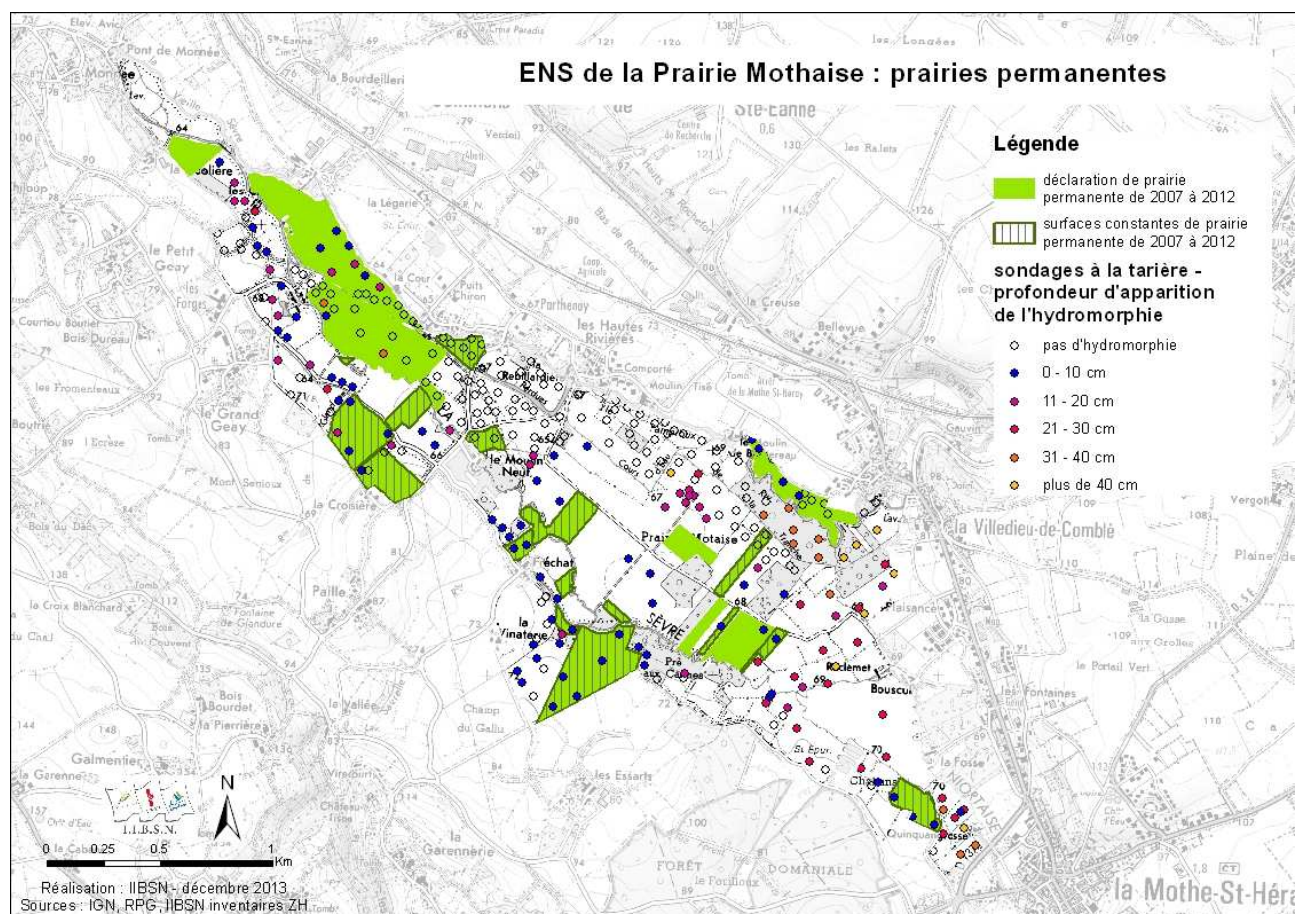


3.3. SYNTHÈSE SUR L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

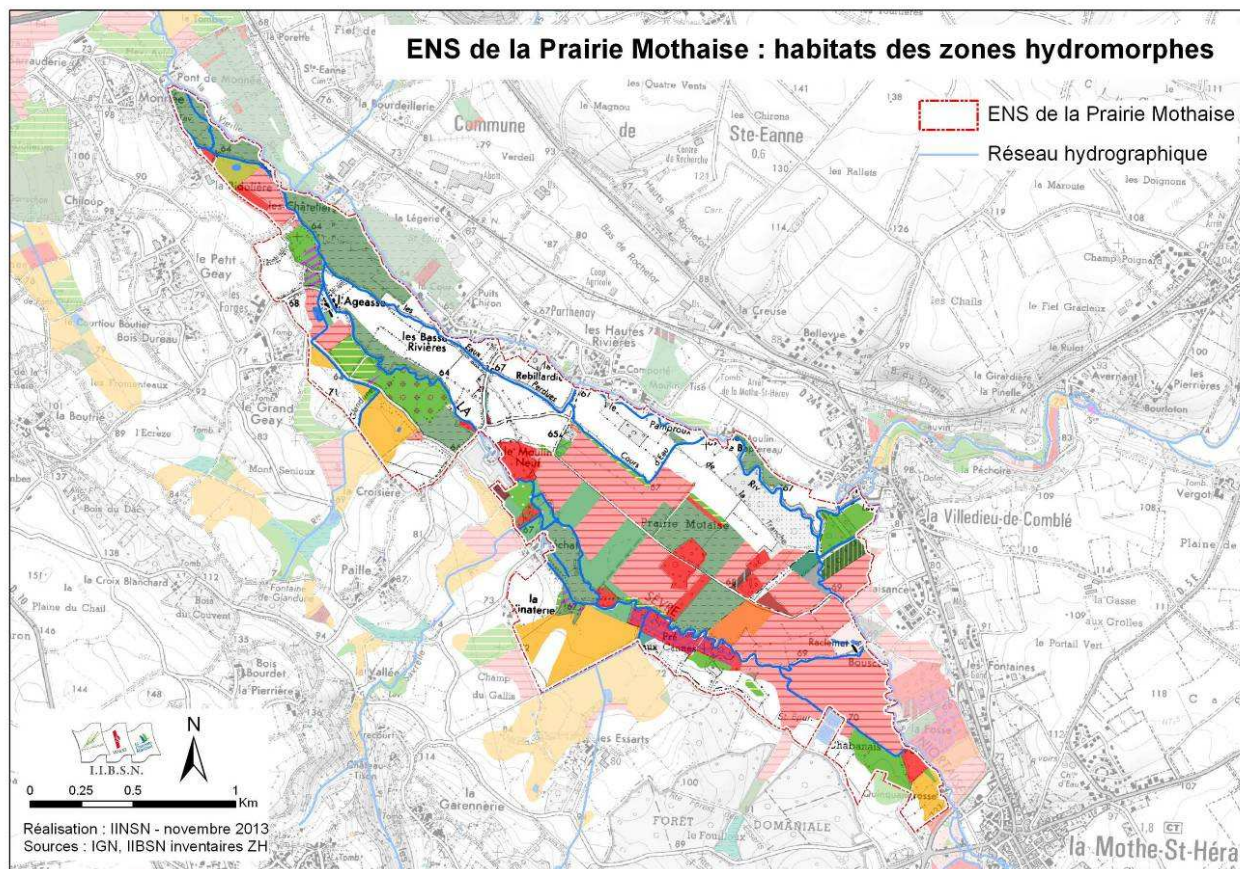
Malgré les limites de chaque document, on peut dégager les tendances suivantes :

- le cœur de la prairie Mothaise était en prairie d'un seul tenant jusqu'en 1958 au moins. Un chemin rectiligne d'accès a été créé entre cette date et 2007, et de grandes parcelles – aujourd'hui en maïs – aménagées ;
- la structure du reste de la prairie Mothaise semble n'avoir subi que peu de modifications ;
- il y avait d'ailleurs déjà des terres labourées en bordure de l'espace classé ENS et au Nord Ouest de Moulin Neuf dans les années 1830.

Les données du RPG permettent de préciser les évolutions très récentes de l'assolement (cf. graphiques en annexe). A l'échelle de l'ENS, la situation est relativement stable depuis 2007, avec un peu plus de 50% de prairies (permanentes et temporaires confondues). Les parties cultivées sont majoritairement en maïs. La zone cœur semble cependant toujours en évolution, avec une augmentation de 10% des cultures, au détriment des prairies. Ceci est illustré par la carte ci-dessous, qui met en évidence les îlots de culture majoritairement déclarés en prairie permanente sans interruption depuis 2007. Cela représente moins de 30% de la SAU, et seuls quelques îlots n'ont pas été modifiés du tout (les modifications portent dans ce cas essentiellement sur la répartition de la superficie déclarée en prairie permanente et en prairie temporaire).



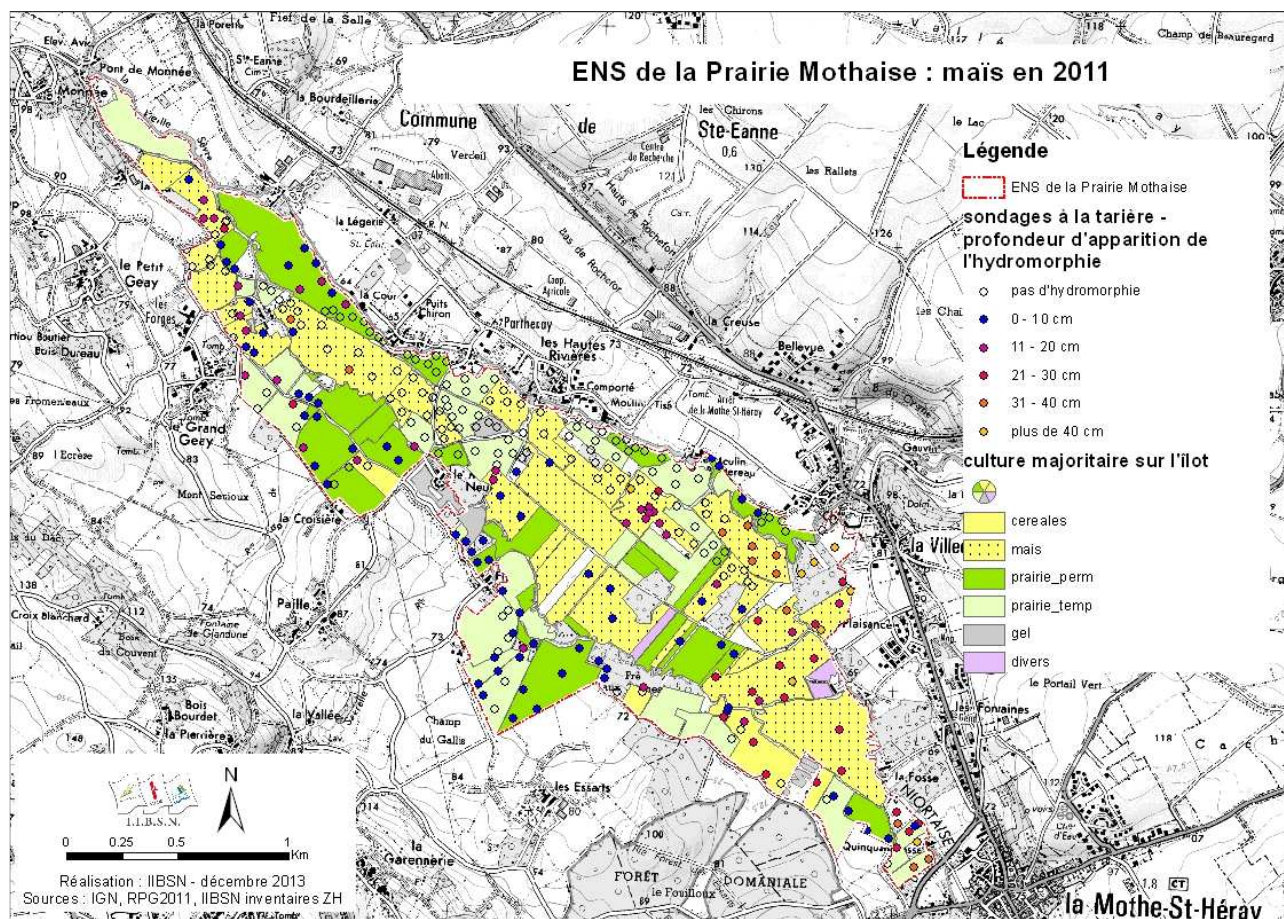
On remarque que les prairies permanentes sont conservées dans les parties les plus hydromorphes. Il en est de même pour les parcelles boisées ou en friche (cf. carte ci-dessous).



Légende

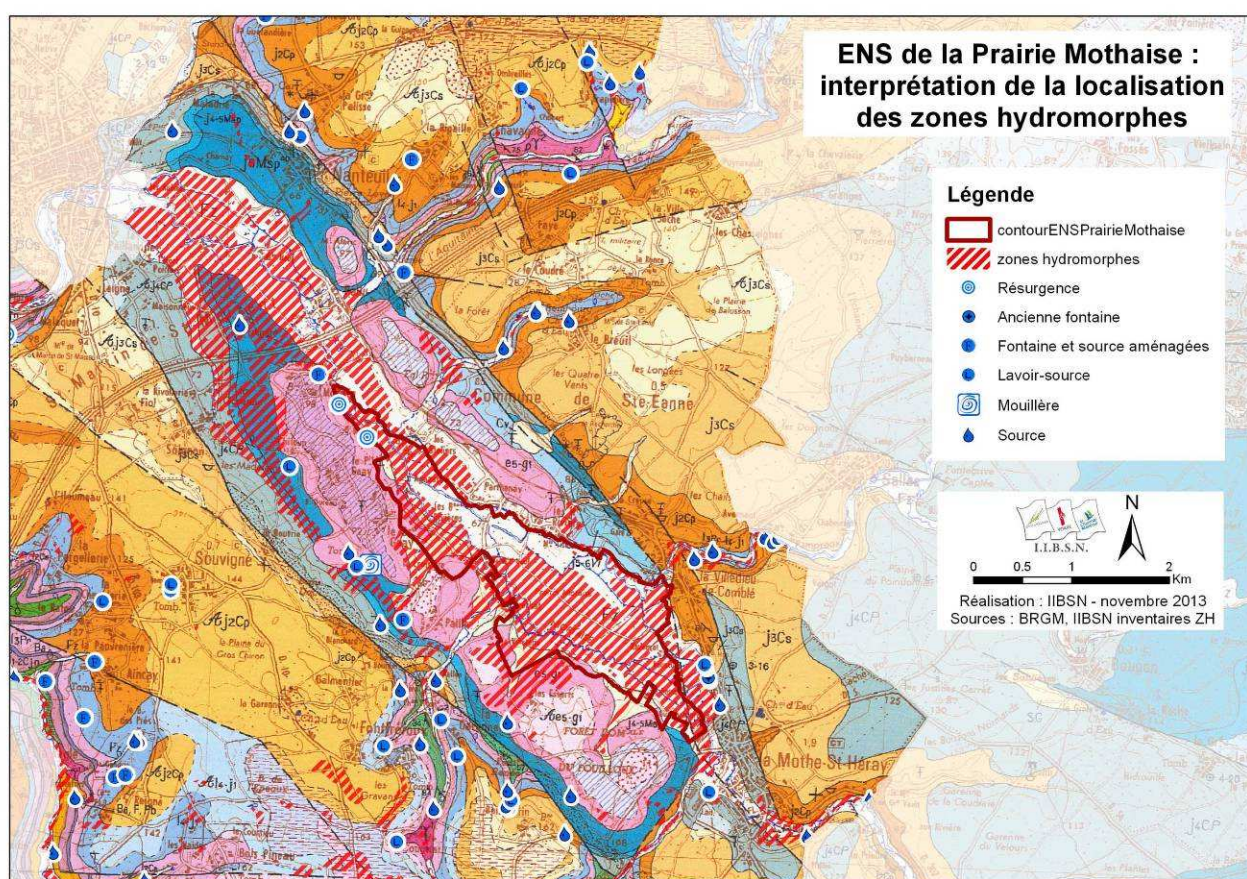
 non renseigné	 37.72 Franges des bords boisés ombragés	 53.14 Roselières basses
 22.1 Eaux douces	 38.1 Pâtures mésophiles	 54.1 Sources
 22.432 Communautés flottantes des eaux peu profondes	 38.2 Prairies à fourrage des plaines	 81.2 Prairies humides améliorées
 31.831 Ronciers	 41.2 Chênaies - Charmaies	 82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
 31.8 Fourrés	 41.3 Frênaies	 83.2 Vergers à arbustes
 37.1 Communauté à Reine des prés et communautés associées	 44.1 Formations riveraines de saules	 83.32 Plantations d'arbres feuillus
 37.2 Prairies humides eutrophes	 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisseaux et des sources (rivulaires)	 83.321 Plantations de Peupliers
 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques	 44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves	 83.3211 Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)
 37.22 Prairies à Jonc acutiflore	 44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	 84.3 Petits bois, Bosquets
 37.24 Prairies à Agropyre et Rumex	 44.92 Saussaies marécageuses	 85.11 Parcelles boisées de parcs
 37.241 Pâtures à grand jonc		 85.3 Jardins
 37.25 Prairies humides de transition à hautes herbes		 87.1 Terrains en friche

Le maïs (non irrigué) prend quant à lui place dans les zones plus modérément hydromorphes (cf. carte ci-dessous).



Comme on peut le constater sur la carte ci-dessous, la répartition des zones hydromorphes est étroitement liée au contexte géologique. En effet, lorsqu'il y a alimentation en eau par les cours d'eau, par leur nappe d'accompagnement et/ou par les sources, celles-ci se développent sur les formations imperméables (calcaires argileux et marnes) du jurassique moyen et supérieur, en évitant les formations plus perméables (grès et calcaires lacustres) du Tertiaire.

Contrairement au Pamproux, la Sèvre court sur des zones hydromorphes sur toute sa traversée de la prairie Mothaise. Ceci est probablement dû à la nature des formations géologiques cachées par les alluvions.



Finalement, l'évolution de l'occupation des sols résulte de la combinaison de ces contraintes physiques et du contexte socio-économique qui a poussé à remplacer les prairies par du maïs, là où c'était techniquement possible.

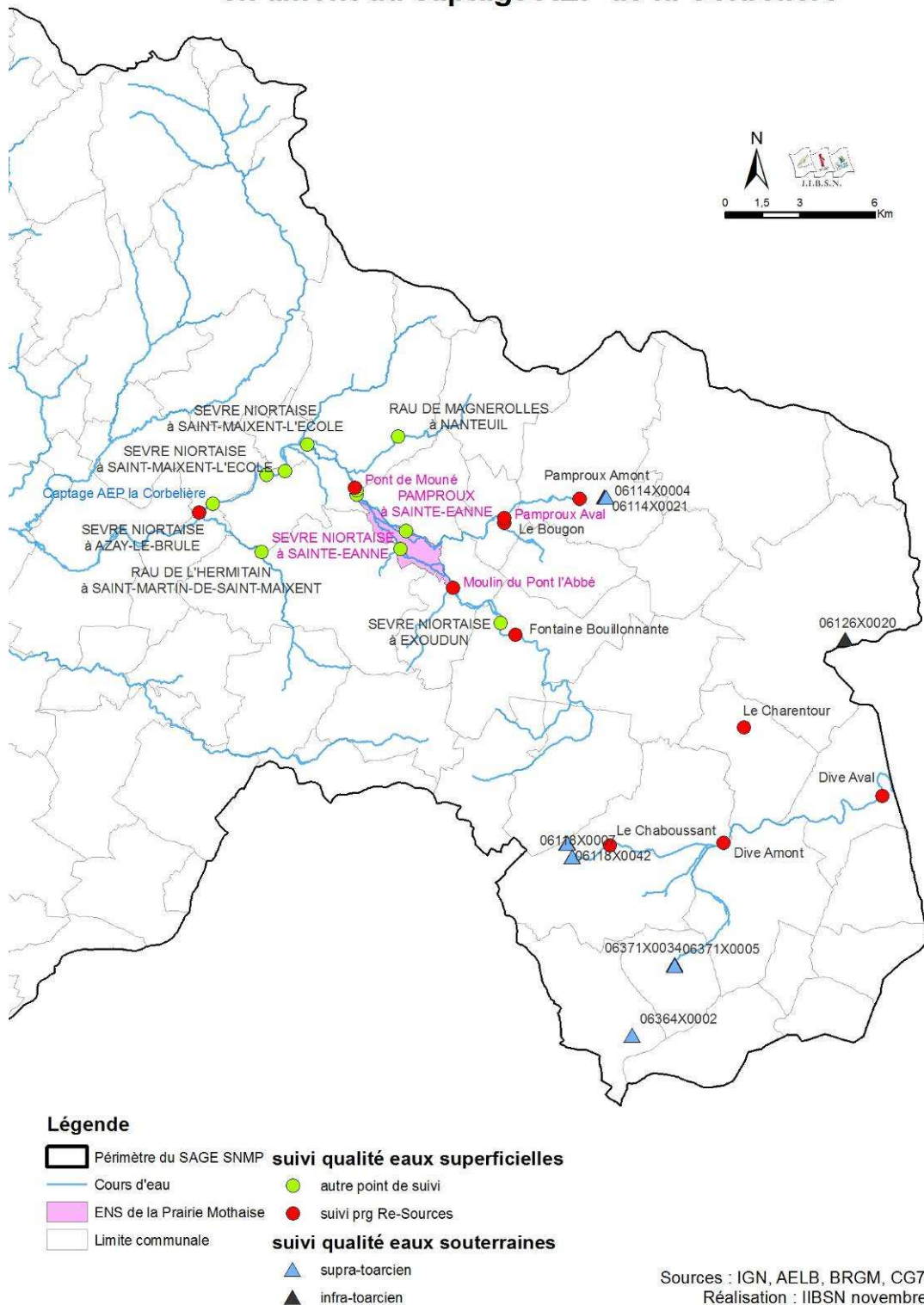
4 EVOLUTIONS RECENTES DE LA QUALITE DES EAUX

Les réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines permettent de connaître les évolutions récentes des concentrations en nitrates. Tentons de les mettre en lien avec les éléments présentés dans les paragraphes qui précèdent.

4.1. DONNEES DISPONIBLES

Un historique plus ou moins long des concentrations en nitrates sur le bassin d'alimentation de la Sèvre amont est connu aux points localisés sur la carte page suivante. Nous nous intéresserons plus particulièrement à ceux qui encadrent la prairie Mothaise.

Suivi des concentrations en nitrates dans les eaux superficielles et les eaux souterraines, en amont du captage AEP de la Corbelière



4.2. TENEURS EN NITRATES DE LA SEVRE NIORTAISE ET DE SES AFFLUENTS

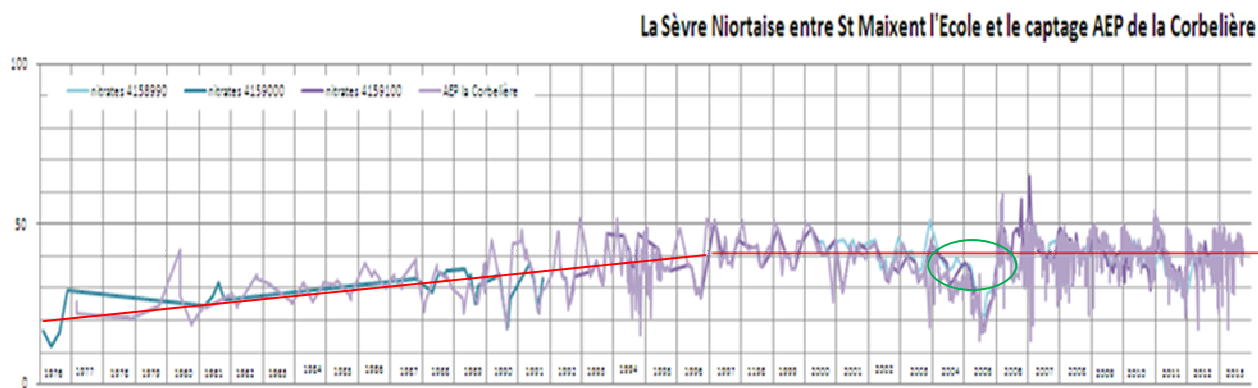
La carte page suivante présente l'évolution des teneurs en nitrates dans les eaux superficielles sur toutes les stations recensées. L'abondance de données rend de prime abord sa lecture complexe. Les principales conclusions que l'on peut en tirer sont les suivantes :

4.2.1 EVOLUTIONS TEMPORELLES

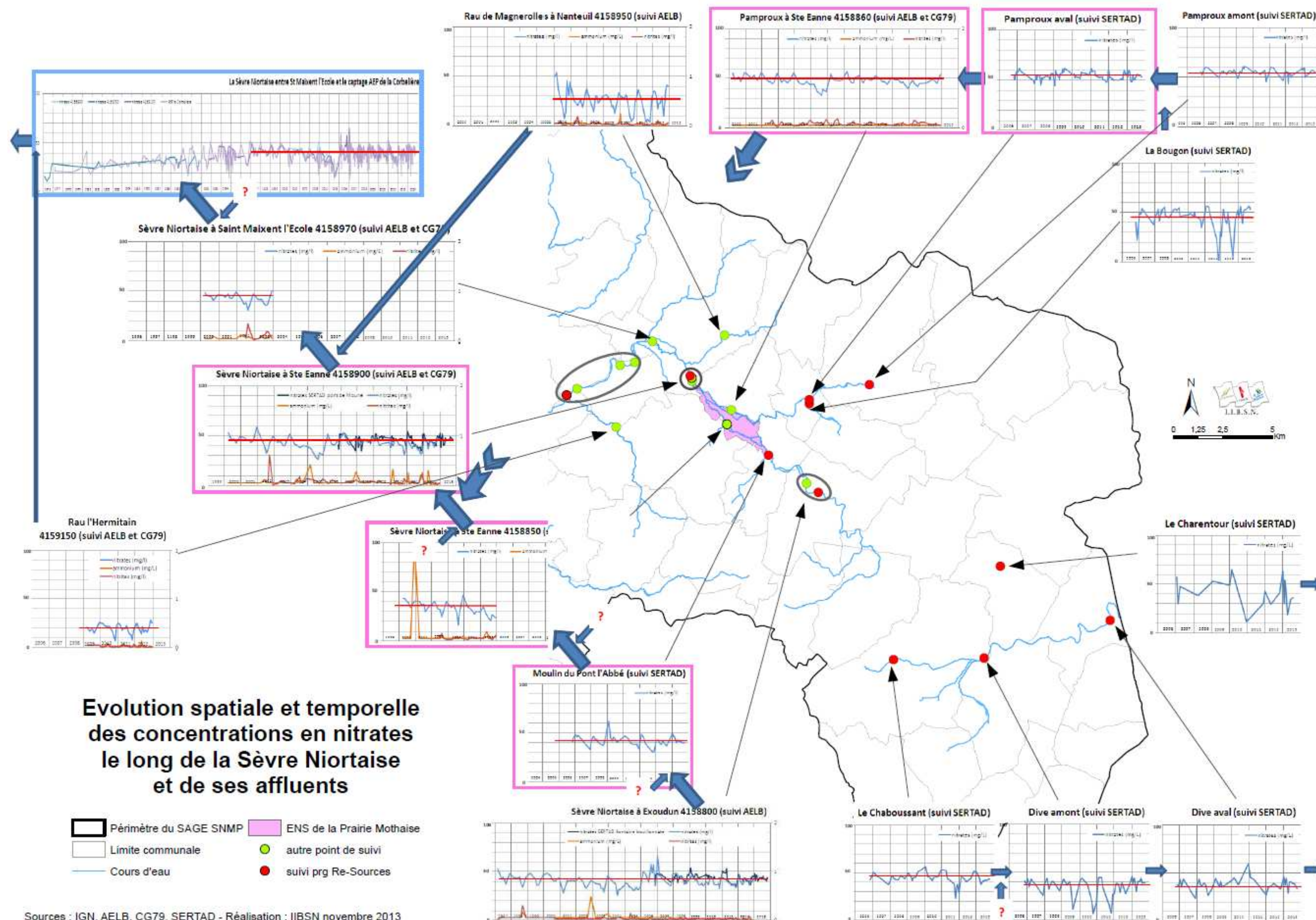
L'allure générale des graphiques est comparable, quelque soit la station considérée.

Au niveau du captage AEP de la Corbelière, sur lequel on dispose de l'historique le plus long et le plus fourni (cf. graphique ci-dessous), on peut mettre en évidence :

- une croissance régulière des concentrations en nitrates entre 1976 et 1996 (de 20 à 40mg/L, soit une augmentation de 1 mg/L/an) ;
- suivie d'une stabilisation autour d'une valeur moyenne légèrement supérieure à 40mg/L ;
- une période atypique entre fin 2004 et début 2007, sans doute liée aux conditions climatiques exceptionnelles (peu de lessivage des nitrates en 2005 en raison de la sécheresse, suivie de la mobilisation brutale d'un stock probablement plus important que d'habitude lors de la reprise de l'hydrologie).

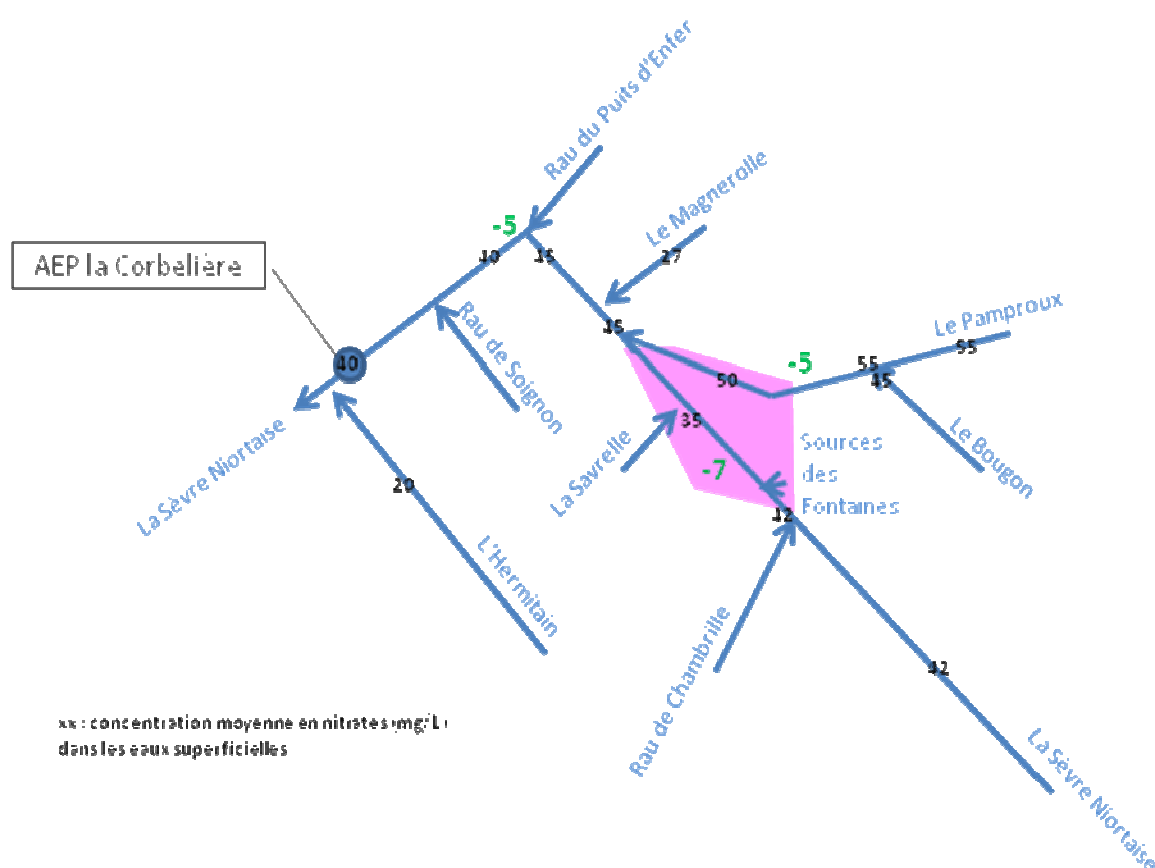


On ne note pas de modification significative des concentrations en nitrates dans la Sèvre aux dates supposées de changement d'occupation du sol dans la prairie Mothaise.



4.2.2 EVOLUTIONS SPATIALES

Les évolutions spatiales des concentrations moyennes en nitrates sont schématisées sur la figure ci-dessous :

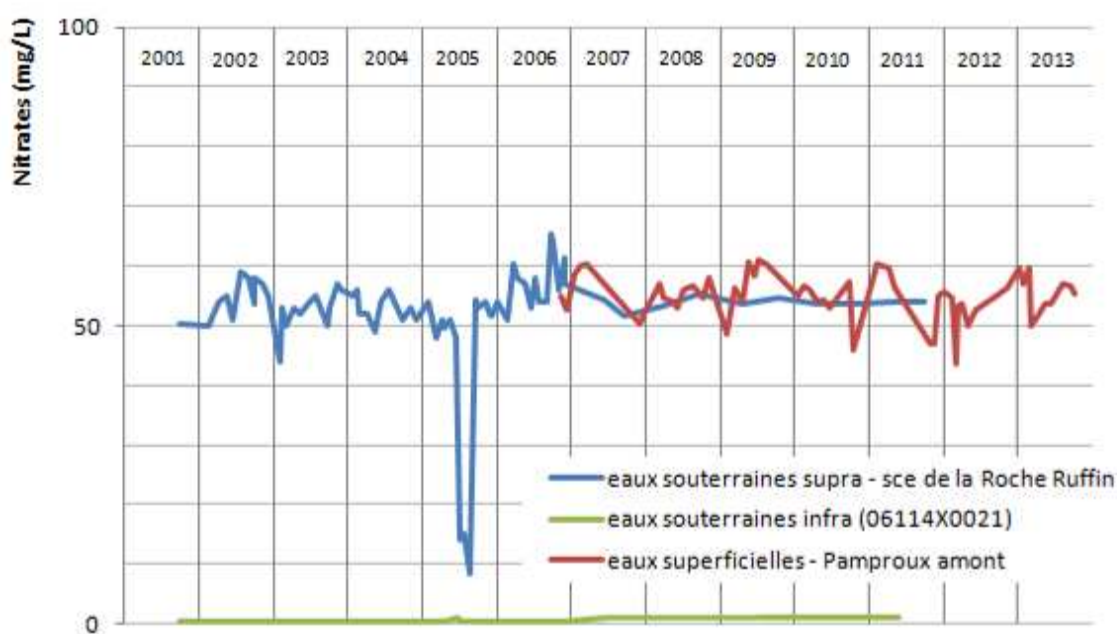


Ce graphique ne vaut pas bilan des flux, dans la mesure où les concentrations en nitrates de certains affluents ne sont pas connues, pas plus que les contributions en débit de chacun d'eux. On peut cependant remarquer que :

- les apports moins concentrés des affluents ne semblent pas abaisser significativement les teneurs en nitrates du bras principal (Le Bougon sur le Pamproux ou le Magnerolle sur la Sèvre Niortaise par exemple). Ceci est probablement la signature d'une contribution relativement faible de l'affluent au débit total.
- pourtant, les concentrations en nitrates sont abaissées lors de la traversée de la prairie Mothaise, aussi bien sur le Pamproux que sur la Sèvre Niortaise (ainsi qu'en aval, à la confluence entre le Puits d'Enfer et la Sèvre Niortaise). Ceci pourrait constituer un début de preuve de l'existence d'un phénomène actif de piégeage d'azote dans la zone humide.
- les concentrations en nitrates de la Sèvre Niortaise augmentent après confluence avec le Pamproux, dont les eaux sont en moyenne plus chargées en nitrates. On peut donc supposer que le Pamproux contribue au moins pour moitié au débit de la Sèvre Niortaise à cet endroit.

4.3. TENEURS EN NITRATES DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES

Le graphique ci-dessous permet de comparer les concentrations en nitrates des eaux souterraines et des eaux superficielles en amont du Pamproux. La même comparaison n'est pas possible sur la Sèvre Niortaise, faute de point de suivi de la qualité des eaux souterraines bien placé.



Il paraît clair, à la vue de ce graphique, que les concentrations en nitrates du Pamproux sont étroitement liées à celles de la nappe du Dogger (supra-toarcien).

Indépendamment de la problématique de la prairie Mothaise, et sous réserve qu'il n'y ait pas d'erreur de mesure, remarquons la baisse plus marquée qu'ailleurs des concentrations en nitrates sur le Pamproux amont à l'été 2005. Celle-ci pourrait indiquer que le système a à cet endroit moins d'inertie qu'ailleurs. Comme le Pamproux est le plus gros affluent de la Sèvre en amont du captage de la Corbelière, si une action efficace sur la qualité de l'eau pouvait être menée sur son bassin versant, il est probable que l'effet au captage serait rapidement mesurable.

PROPOSITIONS

POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU

Q1 : La fertilisation est-elle équilibrée ?

Vu la proximité des cours d'eau et la présence du captage AEP peu de distance en aval, il pourrait être utile de réaliser des mesures de reliquats azotés sur les parties les plus intensivement cultivées de la prairie Mothaise.

L'objectif de ces mesures est double :

- o localiser et quantifier les fuites de nitrates, s'il y en a
- o proposer une évolution des pratiques si la fertilisation s'avérait inadaptée

Ceci impose de réaliser une première campagne de mesures « post récolte », avant reprise de l'hydrologie, et une deuxième en sortie d'hiver. La différence des deux mesures permet théoriquement de quantifier les fuites de nitrates. La deuxième mesure permet quant à elle d'évaluer le stock résiduel pour adapter les apports l'année suivante.

Cette action pourrait être menée par le SERTAD dans le cadre des actions déjà prévues au programme Re-Sources, conjointement à la Chambre d'Agriculture dans le cadre de son projet « agriculture en zone humide » (?). Le nombre et la localisation des points à échantillonner restent à déterminer.

Q2 : Existe - t'il déjà un phénomène de dénitrification ?

La question de l'amélioration de la qualité de l'eau par la prairie Mothaise, et plus généralement par les zones humides du bassin versant de la Sèvre Niortaise, a été posée. Quelques investigations assez faciles à mettre en œuvre permettraient de disposer d'éléments objectifs sur la question.

2.1 Dans les eaux superficielles

Pour les eaux superficielles, il est proposé de quantifier les flux d'azote dans deux situations hydrologiques (fin d'étiage et fin de période de hautes eaux), en entrée et en sortie de zone d'étude. Ceci impose de :

- o Mesurer le débit et les concentrations en azote (sous toutes ses formes, la présence de NO_2^- en particulier pouvant constituer un indice de dénitrification active) sur le Pamproux, la Sèvre Niortaise, et les résurgences de la nappe, à un endroit où toutes les eaux sont concentrées dans un seul bras, peu de distance en amont de la prairie Mothaise,
- o Faire de même en aval immédiat de la prairie Mothaise (au pont de Mounée par exemple),
- o Calculer et comparer les quantités en entrée et en sortie.

Idéalement, les deux campagnes de mesures devraient être réalisées au même moment que les reliquats azotés proposés en Q1.

Cette action pourrait être portée par le SERTAD dans le cadre du programme Re-Sources. Le recours à un prestataire paraît incontournable pour les mesures de débit. Comme il sera sur place, il serait raisonnable de lui confier également la réalisation simultanée des prélèvements d'eau, l'analyse des échantillons et le calcul des flux. Le coût d'une telle étude peut être estimé à 4500€ HT environ.

N.B : Le suivi qualité réalisé dans le cadre du premier programme Re-Sources porté par le SERTAD montre que les concentrations en nitrates diminuent entre la sortie de la prairie Mothaise et le captage AEP. La démarche proposée sur la prairie Mothaise pourrait être étendue à l'aval afin de déterminer si cet abaissement de concentration est lié à des apports d'eaux superficielles plus diluées, ou à un autre phénomène.

2.2 Dans les eaux souterraines

Pour caractériser la dénitrification dans les eaux souterraines et les relations nappe/rivière, il est proposé de relever de manière hebdomadaire pendant un an, sur un transect perpendiculaire à la vallée, dans le secteur le plus large et le plus humide de la prairie Mothaise :

- o Le niveau d'eau superficielle et la concentration en nitrates dans chaque lit mineur,
- o Le niveau d'eau souterraine et la concentration en nitrates dans un ouvrage existant ou à créer,
- o La position des ouvrages réglant les niveaux dans les différents biefs.

La localisation du transect, donc le nombre exact de points de mesures, restent à préciser. S'il y a possibilité de matérialiser un repère fixe sur le terrain (clou de géomètre ou marque à la peinture indélébile sur la maçonnerie d'un ouvrage par exemple), la pose d'échelles limnimétriques n'est pas indispensable. En revanche, le nivellement des repères l'est.

Entièrement réalisée par un prestataire, cette action reviendrait sans doute à environ 50000€. Une réalisation partielle en régie (SERTAD et/ou Syndicat des eaux de StMaixent pour les analyses d'eau, IIBSN pour le choix des points de suivi et l'analyse des résultats) pourrait être envisagée.

Q3 : Est-il possible d'optimiser la fonction biogéochimique de la zone humide ?

Pour optimiser la fonction biogéochimique (piégeage d'azote) de la zone humide, seuls deux leviers paraissent pouvoir être actionnés à notre niveau : la gestion des niveaux d'eau via les ouvrages existants (ou à créer) et l'occupation du sol.

Ces deux types d'action risquent d'être difficiles à mettre en œuvre. Il est donc conseillé dans un premier temps d'évaluer la marge de manœuvre qu'ils pourraient offrir.

3.1 Par modification de la ligne d'eau

Les analyses proposées en 2.2 devraient permettre de répondre à la question de l'impact de la ligne d'eau sur la dynamique de piégeage de l'azote dans la partie humide de la prairie Mothaise.

3.2 Par modification de l'occupation du sol

L'aspect occupation du sol est plus difficile à appréhender d'un point de vue expérimental. Il est donc proposé de réaliser une synthèse bibliographique sur les impacts de l'occupation du sol en zone humide sur la qualité des eaux.

Cette action pourrait être menée en régie par la cellule SAGE de l'IIBSN, dans le cadre des actions déjà engagées sur le sujet.

POUR DECIDER DU DEVENIR DES OUVRAGES

Le devenir et la gestion des nombreux ouvrages présents en lit mineur est à la croisée des usages de l'eau et du sol, présents et futurs. Certains usages risquent de s'opposer (maintien d'un niveau donné pour le fonctionnement de la zone humide et libre circulation piscicole ou usage du sol par exemple), et il faudra faire des choix.

4.1

Afin que ces choix puissent être faits en connaissance de cause, il est conseillé de procéder à un diagnostic de chaque ouvrage (état, usages présents, usages envisagés, propriété, droits d'eau...), y compris ceux qui ne dépendent pas des moulins, et du fonctionnement de l'ensemble du système.

L'IIBSN pourrait, avec l'aide du SMC qui a la compétence rivière sur ce secteur, se charger en régie de l'enquête sur les ouvrages, au titre du travail qu'elle mène déjà sur le sujet dans le cadre des SAGE.

4.2

Il serait néanmoins nécessaire d'alimenter ce diagnostic par une mesure de la répartition des débits entre les différents biefs et cours d'eau anastomosés qui traversent la prairie Mothaise, dans différentes conditions hydrologiques. En effet, certains ouvrages peuvent se révéler moins pénalisants qu'il n'y paraît pour la migration piscicole, lorsque l'on se penche sur les aspects quantitatifs.

Comme pour l'action 2.1 décrite ci-avant, le recours à un prestataire pour les jaugeages paraît incontournable. Il faudrait compter environ 16000€ HT pour 4 campagnes de trois jours.

CONCERNANT LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE

Suite à l'étude foncière et agricole de la prairie Mothaise, réalisée en 2009 à la demande du CREN Poitou Charentes par la SAFER et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, différents acteurs sont en train de s'organiser autour d'un plan d'action visant à maintenir et reconquérir la surface en herbe au cœur de la prairie Mothaise.

5.

En complément de ce plan d'action, le calcul des coefficients d'Ellenberg (humidité et niveau trophique notamment) à partir de relevés floristiques détaillés (y compris adventices de cultures) permettrait de :

- o cibler les parcelles les plus intéressantes à reconquérir, et de donner des indications quant à la gestion à mettre en place en fonction des objectifs poursuivis.
- o de faire un suivi de l'évolution des parcelles sur lesquelles une modification de l'occupation du sol et/ou du niveau d'humidité aura été tentée.

Cette action pourrait être portée par le CREN, avec l'aide d'un prestataire pour les relevés floristiques et de l'IIBSN pour le choix de l'emplacement des points de suivi et la rédaction d'un cahier des charges. Le dimensionnement du dispositif de suivi, donc son coût, restent à déterminer, sachant qu'un prestataire peut inventorier 6 à 7 placettes par jour pour un prix de 500 €TTC (association) à 700 à 800€ HT (bureau d'étude – intervenant expert).

EBAUCHE DE PLANNING

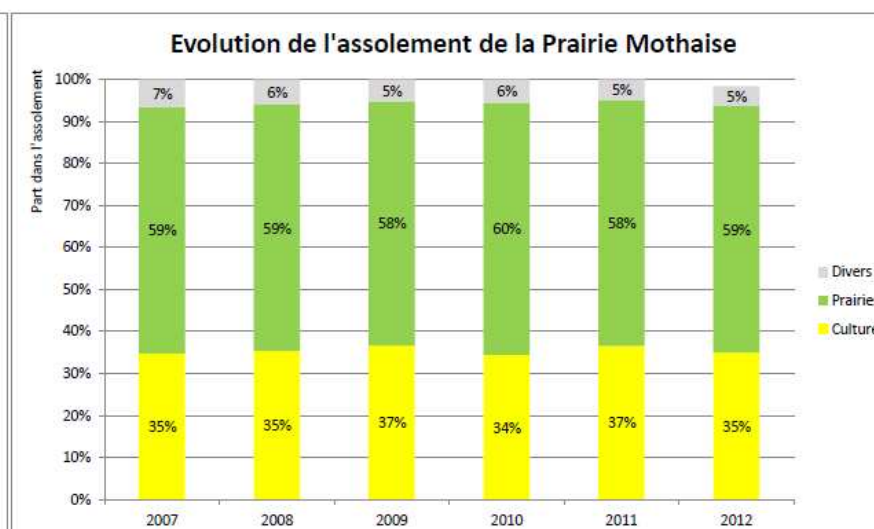
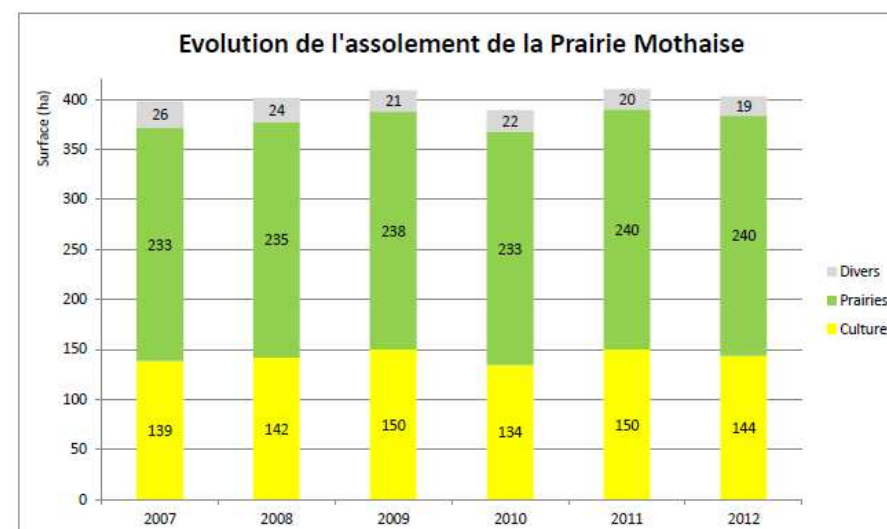
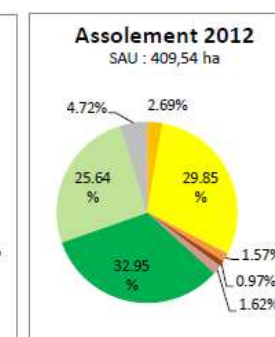
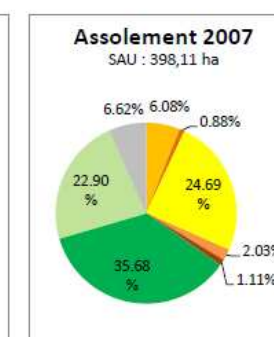
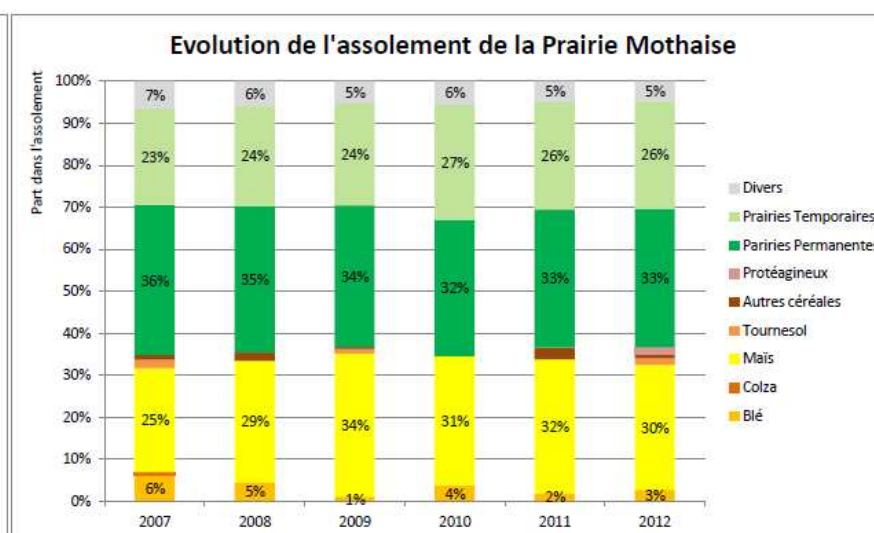
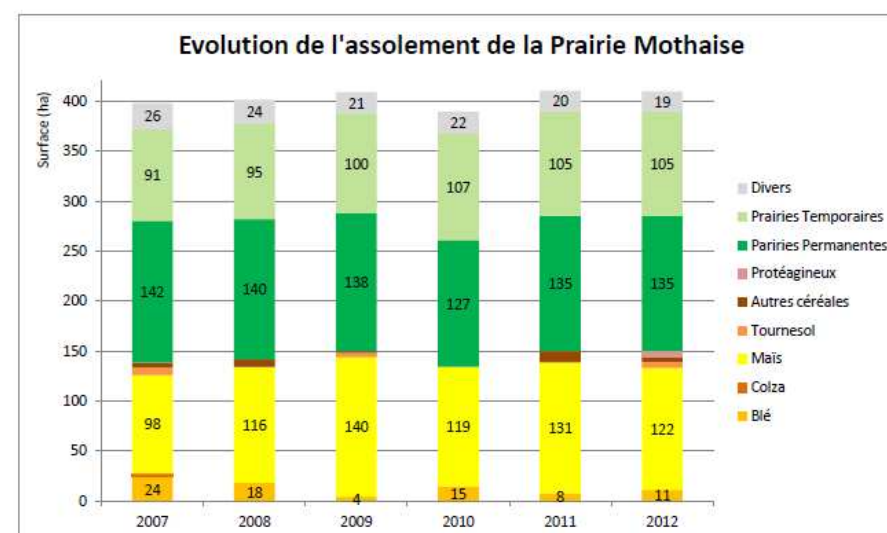
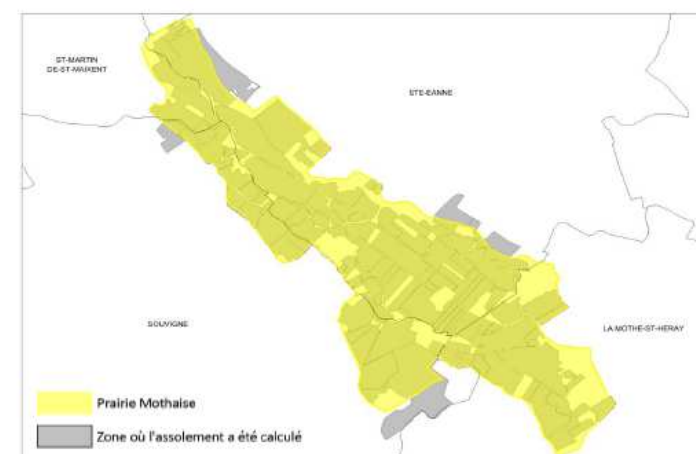
Proposition d'intervention				Ebauche de planning						Intervenants possibles	Estimation (€ HT)	
Objectif	Question	Moyens à mettre en œuvre		2014	2015	2016	2017	2018	2019			
Préservation de la qualité de l'eau	La fertilisation est-elle équilibrée au sein de la prairie Mothaise?	mesure des reliquats azotés	1							SERTAD dans le cadre du programme Re-Sources + CA79 dans le cadre du projet "agriculture en zone humide" ?	déjà chiffré par ailleurs	
	si non :	adaptation de la fertilisation									déjà financé par ailleurs ?	
	si oui : FIN (ou poursuite pour confirmation dans différentes situations climatologiques?)											
Amélioration de la qualité de l'eau	Existe-t'il déjà un phénomène de dénitrification au sein de la prairie Mothaise ?											
	=> dans les eaux superficielles?	mesure simultanée des débits et concentrations en azote en amont immédiat (Pamproux, Sèvre et résurgences) et en aval immédiat (Sèvre) de la prairie	2.1							SERTAD dans le cadre du programme Re-Sources?	4500	
	=> dans les eaux souterraines?	suivi simultané des niveaux eau superficielle / eau souterraine et nitrates pendant une année hydrologique	2.2								max 50000	
	Est-il possible d'optimiser la fonction biogéochimique de la zone humide?											
	=> en agissant sur les niveaux?	analyse des données acquises en 2.2	3.1									
	si oui : EN TENIR COMPTE DANS LA REFLEXION SUR LE DEVENIR DES OUVRAGES ET/OU DE L'OCCUPATION DES SOLS											
	=> en agissant sur l'occupation du sol ?	étude bibliographique	3.2								IIBSN dans le cadre du projet ZH des SAGE ?	déjà financé par ailleurs ?
si oui : EN TENIR COMPTE DANS LA REFLEXION SUR LE DEVENIR DES OUVRAGES ET/OU DE L'OCCUPATION DES SOLS												
Devenir des ouvrages	Etat des lieux	Mesure de la répartition des débits dans différentes situations hydrologiques pour identification des obstacles réels à la migration piscicole	4.2							SMC/IIBSN dans le cadre du projet ouvrages hydrauliques des SAGE?	16000 / 4 campagnes de mesure	
		Terrain + entretiens pour déterminer état, usages et propriété des ouvrages	4.1								déjà financé par ailleurs	
	Diagnostic et propositions											
	Travaux éventuels									SMC dans le cadre du prochain CTMA?	?	
Restauration de la zone humide	Quelles parcelles ont le meilleur potentiel ?	gradient Ellenberg	5							CREN/IIBSN dans le cadre du projet ZH des SAGE ?	500 à 800 / 6 placettes	
	objectif moyen terme : passer de 40 à 60% d'herbe dans le cœur de la prairie mothaise objectif à long terme : passer à 70% d'herbe dans le cœur de la prairie mothaise	plan d'action déjà élaboré								CREN/CG79/CA79	déjà financé par ailleurs	

ANNEXE : EVOLUTIONS 2007-2012 DE L'ASSOLEMENT DE LA PRAIRIE MOTHAISE

(Source : RPG - Mise en forme : SERTAD)

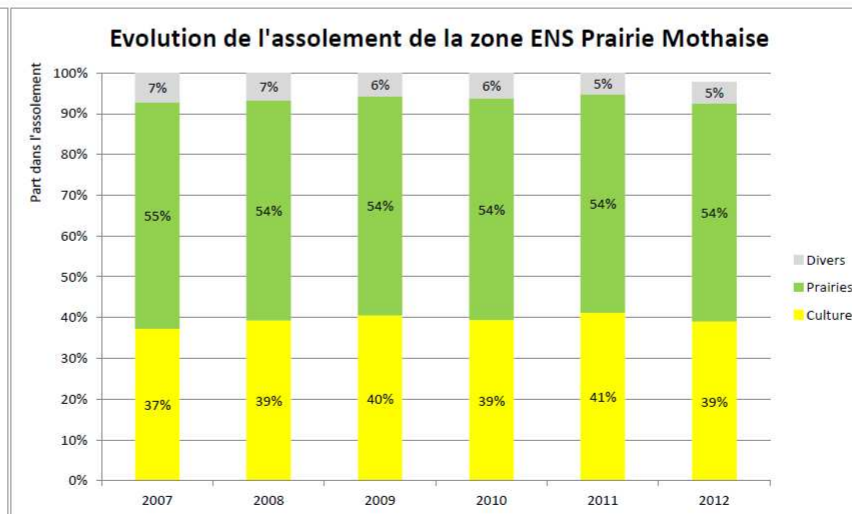
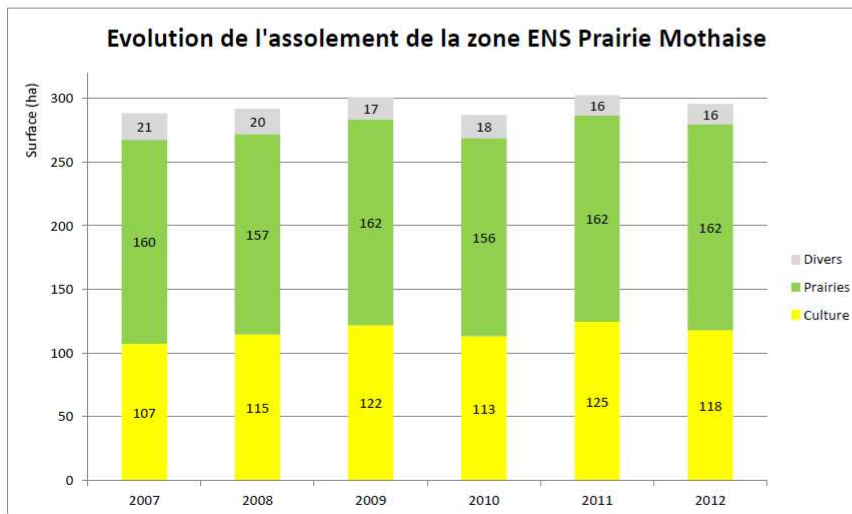
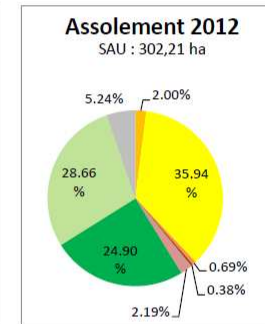
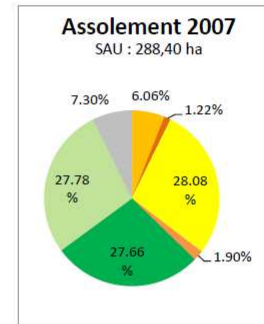
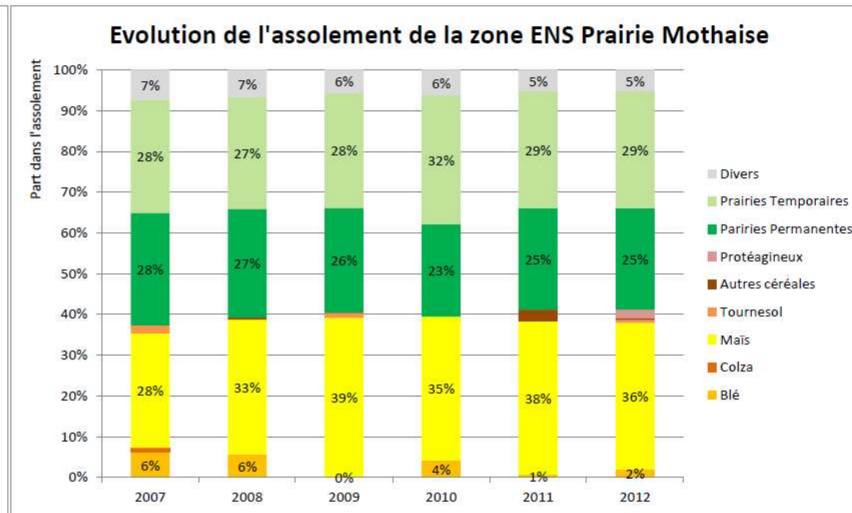
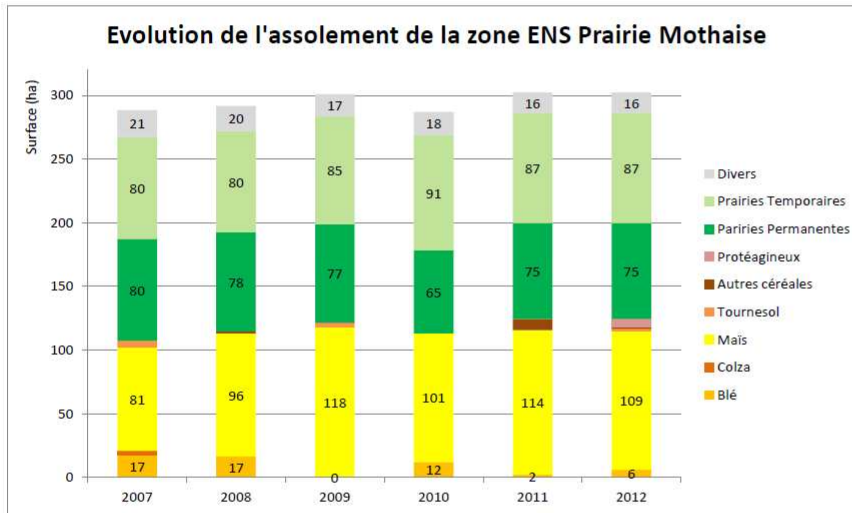
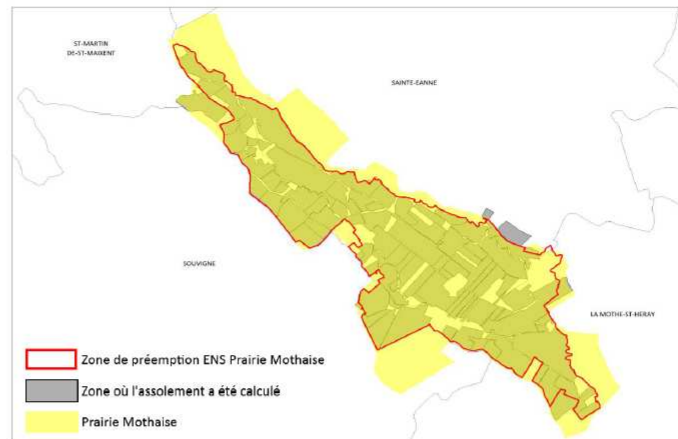
Evolution de l'assolement de la Prairie Mothaise												
Assolement	2007		2008		2009		2010		2011		2012	
Regroupement 1												
Blé	24.22	6.08%	18.24	4.54%	4.39	1.07%	14.94	3.83%	8.18	1.99%	11.01	2.69%
Colza	3.52	0.88%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Mais	98.30	24.69%	116.04	28.91%	139.55	34.12%	119.39	30.64%	130.51	31.80%	122.25	29.85%
Tournesol	8.07	2.03%	0.06	0.01%	4.53	1.11%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	6.43	1.57%
Autres céréales	4.42	1.11%	7.75	1.93%	1.75	0.43%	0.00	0.00%	11.59	2.82%	3.97	0.97%
Protéagineux	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	6.62	1.62%
Prairies Permanentes	142.03	35.68%	140.06	34.89%	137.94	33.73%	126.62	32.50%	134.93	32.88%	134.95	32.95%
Prairies Temporaires	91.18	22.90%	95.26	23.73%	99.60	24.35%	106.77	27.40%	104.99	25.58%	105.00	25.64%
Divers	26.37	6.62%	24.04	5.99%	21.20	5.18%	21.89	5.62%	20.19	4.92%	19.31	4.72%
Regroupement 2												
Culture	138.53	34.80%	142.09	35.39%	150.22	36.73%	134.33	34.48%	150.28	36.62%	143.66	35.08%
Prairies	233.21	58.58%	235.32	58.62%	237.54	58.08%	233.39	59.90%	239.92	58.46%	239.95	58.59%
Divers	26.37	6.62%	24.04	5.99%	21.20	5.18%	21.89	5.62%	20.19	4.92%	19.31	4.72%
SAU TOTALE ASSOLEMENT	398.11		401.45		408.96		389.61		410.39		409.54	
SAU REELLE DE LA ZONE	358.26		361.549		369.49		354.27		371.68		371.69	
Surface supplémentaire	11%		11%		11%		10%		10%		10%	
L'assolement est calculé à partir des ilots PAC entiers. C'est-à-dire sur une surface légèrement supérieure à la zone												

L'assolement est calculé à partir des îlots PAC entiers, c'est-à-dire sur une surface légèrement supérieure à la zone



Evolution de l'assolement de zone ENS Prairie Mothaise												
Assolement	2007		2008		2009		2010		2011		2012	
Regroupement 1												
Blé	17.48	6.06%	16.62	5.70%	0.00	0.00%	12.12	4.23%	2.10	0.69%	6.04	2.00%
Colza	3.52	1.22%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Mais	80.99	28.08%	96.46	33.06%	117.70	39.14%	101.03	35.22%	113.65	37.59%	108.61	35.94%
Tournesol	5.47	1.90%	0.00	0.00%	3.63	1.21%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	2.10	0.69%
Autres céréales	0.00	0.00%	1.52	0.52%	0.45	0.15%	0.00	0.00%	8.77	2.90%	1.15	0.38%
Protéagineux	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	6.62	2.19%
Prairies Permanentes	79.76	27.66%	77.79	26.66%	77.14	25.65%	65.25	22.75%	75.22	24.88%	75.24	24.90%
Prairies Temporaires	80.13	27.78%	79.63	27.29%	84.62	28.14%	90.51	31.55%	86.62	28.65%	86.62	28.66%
Divers	21.05	7.30%	19.72	6.76%	17.18	5.71%	17.94	6.25%	15.98	5.29%	15.83	5.24%
Regroupement 2												
Culture	107.46	37.26%	114.60	39.28%	121.78	40.50%	113.15	39.45%	124.52	41.19%	117.90	39.01%
Prairies	159.89	55.44%	157.42	53.96%	161.76	53.79%	155.76	54.30%	161.84	53.53%	161.86	53.56%
Divers	21.05	7.30%	19.72	6.76%	17.18	5.71%	17.94	6.25%	15.98	5.29%	15.83	5.24%
SAU TOTALE ASSOLEMENT	288.40		291.74		300.72		286.85		302.34		302.21	
SAU REELLE DE LA ZONE	269.28		272.58		281.53		267.59		282.86		282.86	
Surface supplémentaire	7%		7%		7%		7%		7%		7%	
L'assolement est calculé à partir des ilots PAC entiers, c'est-à-dire sur une surface légèrement supérieure à la zone												

L'assolement est calculé à partir des ilots PAC entiers, c'est-à-dire sur une surface légèrement supérieure à la zone



Evolution de l'assolement de la zone cœur (?) de la Prairie Mothaise													
Assolement		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
Regroupement 1													
Mais		49.78	44.62%	56.88	50.77%	58.85	51.39%	59.38	52.13%	62.20	54.61%	62.20	54.60%
Prairies Permanentes		24.44	21.91%	20.56	18.35%	19.55	17.07%	19.09	16.76%	19.09	16.76%	19.10	16.77%
Prairies Temporaires		28.74	25.76%	26.62	23.76%	28.72	25.08%	26.97	23.68%	25.22	22.14%	25.22	22.14%
Divers		8.61	7.72%	7.97	7.11%	7.40	6.46%	8.46	7.43%	7.39	6.49%	7.39	6.49%
Regroupement 2													
Culture		49.78	44.62%	56.88	50.77%	58.85	51.39%	59.38	52.13%	62.20	54.61%	62.20	54.60%
Prairies		53.18	47.67%	47.18	42.11%	48.27	42.15%	46.06	40.44%	44.31	38.90%	44.32	38.91%
Divers		8.61	7.72%	7.97	7.11%	7.40	6.46%	8.46	7.43%	7.39	6.49%	7.39	6.49%
SAU TOTALE DE LA ZONE		111.57		112.03		114.52		113.90		113.90		113.91	

